

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR LA SOCIETE



PRÉSENTÉE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES



Le présent document relatif aux autres informations de la société BDAF a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, ci-après l'"AMF", en date du 18 juillet 2012 conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 5 de l'instruction de l'AMF n°2006-07.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la Banque des Antilles Françaises.

Le présent document de présentation de la Banque des Antilles Françaises complète la note d'information conjointe des sociétés BPCE IOM et Banque des Antilles Françaises, visée par l'AMF en date du 17 juillet 2012 sous le numéro 12-359.

Des exemplaires du présent document d'information sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Banque des Antilles Françaises
Parc d'activité de la Jaille Bâtiment 5/6
97122 Baie Mahault

BANQUE PALATINE
42, rue d'Anjou
75008 Paris

INDEX

1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES	3
1.1	Dénomination sociale	3
1.2	Forme juridique, siège social	3
1.3	Registre du commerce et des sociétés	3
1.4	Durée	3
1.5	Objet social	3
1.6	Exercice social	4
2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES	5
2.1	Capital social	5
2.2	Forme et transmission des actions	5
2.3	Instruments non représentatifs de titres de capital	5
2.4	Droits et obligations attachés aux actions	5
2.5	Répartition du capital et des droits de vote	6
2.6	Autres titres donnant accès au capital	6
2.7	Pacte d'associés	6
2.8	Dividende	6
3	ADMINISTRATION, DIRECTION GENERALE ET CONTROLE DE BDAF	6
3.1	Conseil d'Administration	6
3.2	Direction générale	7
3.3	Commissaires aux comptes	8
4	ACTIVITES DE LA CIBLE DE LA BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES	9
4.1	Activité et historique	9
4.2	Litiges	10
4.3	Patrimoine – Situation financière – Résultats	10
5	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	75

1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES

1.1 Dénomination sociale

Banque des Antilles Françaises (ci-après "**BDAF**" ou la "**Société**").

1.2 Forme juridique, siège social

Société Anonyme dont le siège social est situé au Parc d'Activités de la Jaille – Bâtiments 5/6 – 97122 Baie – Mahault.

1.3 Registre du commerce et des sociétés

BDAF est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pointe à Pitre sous le numéro TMC 672 041 399 - Numéro de gestion 74B32.

1.4 Durée

BDAF a été immatriculée le 19 février 1974.

La Société est prorogée jusqu'au 31 décembre 2098, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

1.5 Objet social

La Société a pour objet de faire elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France métropolitaine, dans les départements ou territoires d'Outre-mer et à l'étranger, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et généralement toutes opérations et entreprises pouvant intéresser la banque, l'industrie et le commerce, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a pas un caractère limitatif.

1º) – Recevoir du public des dépôts de fonds en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, à préavis ou à terme.

2º) – Ouvrir à toutes personnes physiques ou morales des crédits d'escompte et, en conséquence, à escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons et valeurs émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et, en général, toutes sortes d'engagements résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ; négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques.

3º) – Faire des avances ou ouvrir des crédits sous des formes quelconques en vue de financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, ces avances ou crédits devant être définis, quant à leur montant, leur objet et leur échéance et la durée de leur validité- ne devant en aucun cas dépasser la durée de l'opération à financer ; faire des avances mobilisables par voie d'escompte, sur rentes françaises et étrangères et sur les valeurs émises par des Sociétés agricoles, industrielles, commerciales ou financières françaises ou étrangères.

4°) – Recevoir en dépôt tous titres, valeurs et objets, accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes ; servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, d'actions, d'obligations ou de parts bénéficiaires et plus généralement d'instruments financiers, exercer le conseil en investissement.

5°) – Accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toutes affectations hypothécaires et toutes autres garanties ; souscrire tous engagements de garantie, cautions ou avals ; opérer toutes acquisitions, ventes mobilières ou immobilières et toutes prises à bail ou locations d'immeubles.

6°) – Procéder ou participer à l'émission, au placement, à l'introduction sur le marché, à la négociation de tous titres de collectivités publiques ou privées ; soumissionner tous emprunts de ces collectivités, acquérir ou aliéner tous titres de rentes, effets publics, actions, parts, obligations, bons ou effets de toute nature de ces collectivités ; assurer la constitution de sociétés, et accepter en conséquence tout mandat ou pouvoir ; prendre éventuellement une part dans le capital desdites sociétés.

7°) – Traiter pour le compte tous tiers et les représenter, et généralement effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, agricoles, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société ou susceptibles d'en assurer le développement.

L'objet de la Banque Des Antilles Françaises consiste enfin à exercer à titre habituel toute activité non bancaire dans le respect de la réglementation applicable aux banques notamment l'activité de courtage, de mandataire et plus généralement d'intermédiaire, y compris celle de courtier ou de mandataire d'assurance.

8°) – Au sein d'un département créé à cet effet, la Société assurera :

- La formation de son personnel salarié, toutes catégories professionnelles confondues, aux techniques nouvelles et aux adaptations professionnelles nécessaires, telles que l'informatique, l'électronique, Internet... en vue de favoriser l'élaboration et le traitement optimisé des attentes clients.
- L'édition et la diffusion de tous ouvrages se rattachant à la formation.
- L'organisation de toutes manifestations portant sur l'information, la formation.

Le fonctionnement de ce département sera assuré par un personnel de la Société, auquel sera adjoint, autant que de besoin, des formateurs extérieurs.

1.6 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES

2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social est fixé à 83 749 798,45 euros. Il est divisé en 32 081 025 actions sans valeur nominale.

2.2 Forme et transmission des actions

Les actions sont nominatives.

Les actions sont librement négociables. La cession des actions s'opère à l'égard des tiers et de la Société par un ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire.

2.3 Instruments non représentatifs de titres de capital

Néant.

2.4 Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Toute action a droit, en cours de société, comme en liquidation au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, en sorte qu'il est, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourrait donner lieu.

Chaque fois qu'un certain nombre d'actions sera requis pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en cas d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement d'actions requises, notamment par l'achat ou la vente des actions nécessaires.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelques mains qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale. Les héritiers, représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société ou demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune façon dans son administration ; ils sont tenus de s'en rapporter aux inventaires sociaux ou aux délibérations de l'Assemblée Générale.

2.5 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition des actions de BDAF est la suivante :

	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
BPCE IOM *	31 984 030	99,70%
Monsieur Robert Arnoux (administrateur)	1 136	0,00%
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse	1 000	0,00%
Public	94 859	0,30%
Total	32 081 025	100,00%

* dont 3 actions prêtées par BPCE International et Outre-Mer à des administrateurs de la Banque des Antilles Françaises.

2.6 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

2.7 Pacte d'associés

A la connaissance, il n'existe pas de pacte d'actionnaires au jour du présent document.

2.8 Dividende

Aucun dividende n'a été distribué au cours de trois derniers exercices.

3 ADMINISTRATION, DIRECTION GENERALE ET CONTROLE DE BDAF

3.1 Conseil d'Administration

- **Composition**

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

Monsieur Philippe Garsuault, Président

Monsieur Robert Arnoux

Monsieur Pierre Balsan

BPCE International et Outre Mer

BPCE

Monsieur Philippe Wattecamps

Monsieur Dominique Wein

- **Convocation – Réunion du Conseil**

Le Conseil d'Administration, sur la convocation de son Président ou du tiers de ses membres, se réunit au siège social ou dans tout autre endroit, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Pour la validité de ses délibérations, la présence effective de la moitié des membres est nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre tenu au siège social, et signés par le Président ou le membre qui remplit les fonctions et un des Administrateurs qui y ont pris part.

- **Rôle du Conseil**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Il a notamment les pouvoirs suivants :

Le conseil désigne et révoque son Président, le Directeur Général et le cas échéant, les Directeurs Généraux Délégués, fixe leur rémunération et détermine leurs attributions et pouvoirs respectifs.

Le Conseil arrête les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale et établit un rapport sur ces comptes et la situation des affaires sociales.

Le Conseil établit les documents de gestion prévisionnelle et les rapports correspondants.

Le Conseil convoque les assemblées générales.

Le Conseil répartit entre ses membres les jetons de présence décidés par l'assemblée générale.

Le Conseil coopte les administrateurs en cas de vacance.

Le Conseil nomme les membres des comités d'étude, et notamment le comité d'audit.

Le Conseil décide du transfert ou de la vente à tout tiers ou de l'apport à toute société de tout ou d'une portion de quelque chose de biens, droits et obligations de ladite société.

Le Conseil décide de l'émission d'emprunts obligataires

Le Conseil peut confier à un ou plus plusieurs de ses membres avec faculté de substituer, toutes fonctions ou délégations spéciales autres que celles dont la loi interdit l'exercice aux Administrateurs. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs dans les termes qu'il juge convenables, avec faculté de substituer.

3.2 Direction générale

- **Directeur Général**

Monsieur Didier Loing

- **Directeur Général délégué**

Madame Aude Alphonse

- **Mission de la Direction générale**

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'administration, le Président ou le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction générale de la Société

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

- **Pouvoirs du Directeur Général**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

- **Directeurs Généraux Délégués**

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe, s'il y a lieu, leur rémunération.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

3.3 Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

KPMG Audit FS 1
1 Cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Gilles Dunand-Roux
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Monsieur KPMG FS 2
1 Cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

4.1 Activité et historique

La Banque des Antilles Françaises est une banque généraliste de proximité à destination des particuliers, des entreprises, et des professionnels, de l'immobilier notamment. Elle intervient aussi sur le secteur public territorial. Dûment habilitée à ce titre, elle offre à ses clients toute la gamme des produits et services de banque commerciale : gestion de dépôts et de trésorerie, moyens de paiement, crédit et financements, gestion de patrimoine, etc.

Elle compte 22 agences et 3 centres d'affaires en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, à Saint Martin et à Saint Barthélemy.

Issue de la fusion entre la Banque de la Guadeloupe et la Banque de la Martinique, la Banque des Antilles Françaises a été créée en 1967.

En 1974, à la suite de graves difficultés, une intervention conjointe de la Banque de Paris et des Pays Bas et du Crédit Lyonnais est organisée à l'instigation des autorités monétaires afin de recapitaliser la banque. La gestion de la Banque des Antilles Françaises est désormais assurée conjointement par ces deux établissements.

En 1980, le Crédit Lyonnais devient actionnaire principal de la Banque des Antilles Françaises avec 86,04 % du capital. Sa participation est portée à 95,8% en 1995.

En 1998, le Crédit Lyonnais cède à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse 92,835 % du capital de la Banque des Antilles Françaises.

En 1999, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse procède à un renforcement des fonds propres de sa filiale et une offre d'achat des actions de la Banque des Antilles Françaises est proposée aux actionnaires au prix de 15,94 francs par action (soit 2,43 €). La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse détient alors plus de 95% du capital de la Banque des Antilles Françaises. Cette participation est transférée à la SPPACR (holding créée par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse afin de gérer les banques qu'elle détient).

Par cession de titres en date du 10 décembre 2002, la SPPACR redénommée entre temps Financière OCÉOR, devient filiale directe de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, et ce afin de constituer un Pôle regroupant l'ensemble des participations du Groupe Caisse d'Epargne dans des établissements de crédit situés dans des départements ou territoires d'Outre-mer.

En 2010, la Financière OCEOR change de dénomination sociale et devient BPCE International et Outre-Mer (BCPE IOM).

Le capital de BPCE IOM est intégralement détenu par BPCE.

La Banque des Antilles Françaises et BPCE IOM sont des établissements de crédit affiliés à BPCE, organe central des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires.

Pour une présentation du Groupe BPCE, il est renvoyé au document de référence 2011 du Groupe BPCE déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2012 sous le numéro D.12-0246 et à son actualisation. Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de Groupe BPCE (www.bpce.fr).

Les actions Banque des Antilles Françaises ont pu faire l'objet de négociations sur le marché hors cote jusqu'à la disparition de celui-ci en 1998.

La Banque des Antilles Françaises apparaît sur la liste des sociétés figurant le 1^{er} juillet 1998 au relevé quotidien du Hors Cote dont les titres ont été radiés d'un marché réglementé (Communiqué 198 C0583 du Conseil des Marchés Financiers en date du 1^{er} juillet 1998) et qui, à ce titre, sont susceptibles de faire l'objet des procédures prévues au 3° de l'article 33 de la loi n°96-597 du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financière (Art L 433-4 du code monétaire et financier).

4.2 Litiges

La Banque des Antilles Françaises n'a connaissance d'aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou son résultat.

4.3 Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les comptes annuels de Banque des Antilles Françaises ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 27 juin 2012.



**Banque des
Antilles Françaises**

**Conseil d'Administration
du 01 mars 2012**



Rapport de gestion 2011

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

ANNEE 2011

I- LA CONJONCTURE ECONOMIQUE *	3
II- LE MARCHE BANCAIRE *	5
III- L'ACTIVITE COMMERCIALE EN 2011	10
3- 1. SYNTHESE DE L'ACTIVITE	10
IV – EVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES SIGNIFICATIVES DE 2011	10
4- 1. SITUATION DE LA BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES EN 2011	10
4- 2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	10
4- 3. GOUVERNANCE COMMERCIALE	11
4- 4. FONCTIONS SUPPORTS	11
4- 5. RESSOURCES HUMAINES	12
4- 6. ORGANISATION DE L'AUDIT ET DE LA CONFORMITE	12
V- EVOLUTIONS DES RELATIONS SOCIALES	14
VI- PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES EST CONFRONTÉE	15
VII - LES RESULTATS FINANCIERS	16
7- 1. METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION APPLIQUEES	16
7- 2. INFORMATIONS RELATIVES A LA PRESENTATION DES COMPTES	17
7- 3. ETAT DES RISQUES CLIENTELE AU 31/12/2011	19
VIII- EVENEMENTS POST CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	19
8- 1. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	19
8- 2. OBJECTIFS 2012	20
IX – PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT	21
9- 1. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE	21
9-2. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET PRINCIPALES DONNEES SUR L'EVOLUTION DE L'EXPLOITATION AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES.	21
X - AUTRES INFORMATIONS	21
10- 1. CONVENTIONS REGLEMENTEES	21
10- 2. LISTES DES MANDATS SOCIAUX DES ADMINISTRATEURS PHYSIQUES ET DES REPRESENTANTS PERMANENTS	21
10- 3. REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	21
10- 4. PRISES DE PARTICIPATION DIRECTES SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE	21
10- 5. PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE	21
10- 6. MONTANT DES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES	22
10-7. ABSENCE DE REINTEGRATION DE FRAIS GENERAUX A LA SUITE D'UN REDRESSEMENT	22
10- 8. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	22
10- 09. DETTES SUBORDONNEES	22
XI – ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION	23

I- LA CONJONCTURE ECONOMIQUE *

Dans un contexte économique mondial caractérisé par une croissance modeste, notamment dans les pays avancés, et une aggravation de la crise de la dette souveraine dans la zone Euro, les trois départements français d'Amérique qui constituent le marché des Antilles /Guyane ont connu sur 2011 une situation économique contrastée.

Le paysage économique partage sur l'ensemble des territoires des caractéristiques communes. Ainsi, analysé au travers de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, il est constaté une augmentation des prix plus modérée qu'en métropole. La Guyane affiche la plus forte progression (+2,2%), tirée essentiellement par les prix de l'énergie (+12,4% en un an), devant la Martinique (+2%) et la Guadeloupe (+1.8%) contre 2,5% en France. L'ensemble de la zone est touché par un fort taux de chômage en progression sensible en rythme annuel. Ce taux progresse de 6,3% en Guadeloupe contre 3,5% en Martinique et 4,5% en Guyane. En Guadeloupe, le chômage touche 22,6% de la population active, soit près de 57000 personnes, en Martinique, 20,8% pour 41700 personnes et en Guyane 21% pour 17000 personnes. Il affecte de manière plus prononcée les jeunes et les femmes et ce, d'autant plus que le niveau de formation est faible.

L'activité économique a été marquée par une bonne résistance de l'investissement privé des entreprises. Toutefois, la fragilité de certains secteurs du commerce et de l'industrie alimentaire en Martinique et en Guadeloupe l'accroissement de la sinistralité des entreprises qui progresse annuellement de 4,8% et de 9% respectivement. Seule la Guyane constate un recul de ses défaillances d'entreprise sur la même période. Du fait des tensions persistantes sur le marché du travail et malgré une relative stabilité des prix, la consommation des ménages marque le pas. Témoinnant d'une reprise de l'activité touristique de la zone, le nombre de passagers (entrées et sorties) enregistrés aux aéroports progresse. Ainsi, ce sont près de deux millions de passagers qui sont passés à l'aéroport Pôle Caraïbe (+6,3%), 1,6 millions pour l'aéroport Aimé Césaire (+4,1%) et quatre cent mille auprès de l'aéroport Cayenne-Félix Eboué (+3,6%).

En Guadeloupe :

Sur ses 1628 km², le territoire guadeloupéen compte près de 400 000 habitants auxquels il convient d'ajouter les 37 000 habitants de Saint Martin et les 9 000 habitants de Saint Barth. Le PIB par habitant est de 18 000 € (donnée 2009) bien en deçà des 29 570 € de la métropole.

L'activité économique guadeloupéenne a connu un début d'année en reprise mais s'est très vite stabilisée sur le second trimestre pour montrer des signes d'essoufflement au troisième, avant de se reprendre sur la fin de l'année. Dans un climat économique jugé plus incertain, les efforts des investissements des entreprises sont restés soutenus à l'exception des entrepreneurs individuels qui marquent une progression plus modérée. La consommation des ménages, principal soutien à l'activité depuis fin 2010, a marqué le pas sur la seconde moitié de l'année. Le financement de l'habitat s'est maintenu avec l'influence des investissements de bailleurs sociaux.

La Guadeloupe se caractérise par la faiblesse de ses exportations et un recours important aux importations : le taux de couverture des échanges s'établit à 7 % en 2010. La France est le premier client et fournisseur de l'île. Le commerce régional reste quant à lui marginal et principalement orienté vers les États-Unis (Porto-Rico) pour les importations de pétrole raffiné, et vers la Martinique pour les exportations d'appareils électriques, la téléphonie et les fibres optiques.

La structure de l'économie guadeloupéenne s'est sensiblement modifiée depuis le début des années 1990 et a vu le développement accéléré d'un secteur privé très dynamique, majoritairement de services, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du petit commerce et du bâtiment. En 2009, les services marchands et non marchands contribuent à hauteur de 72 % à la production de richesse devant le bâtiment et les travaux publics (7,7 %), les autres industries (3,4 %) et l'agriculture (2,9 %).

En Martinique :

Avec 399 000 habitants répartis sur 1128 km², la Martinique connaît la plus forte densité d'habitants au km² de l'ensemble des départements d'outre-mer. Le PIB par habitant est de 19160 €.

L'année 2011 a commencé avec un tassement de l'activité économique qui est restée terne sur l'ensemble de l'exercice, à l'exception du dernier trimestre qui a vu une légère amélioration du climat économique. Cet état de fait a concerné tant les entreprises que le secteur des collectivités locales. Les secteurs du tourisme, du BTP et des services aux entreprises ont eu sur le dernier trimestre, une activité mieux orientée mais l'environnement économique incertain rend cette évolution très fragile. La relative stabilité des prix a contribué au maintien de la consommation des ménages.

L'économie de la Martinique a bénéficié d'une croissance soutenue entre 1997 et 2007(+2,9% en moyenne par an et en volume) tirée par la consommation et l'investissement. Celle – ci s'est accompagnée d'une tertiarisation accrue de ses activités. Un renversement de tendance s'est opéré à partir de 2007 avec une décélération de la croissance résultant de la faiblesse de la demande intérieure et de la contraction de l'investissement. La récession s'est amplifiée en 2009 sous le double effet de la crise économique et financière internationale et de la crise sociale. Depuis 2010 l'activité reste terne dans tous les secteurs.

La Martinique présente les caractéristiques d'une économie « moderne » mais très administrée. Les services (marchand et non marchand) constituent la principale source de création de richesse. Ils représentent plus de 80% de la richesse produite. Les services marchands représentent près de 50% de la richesse produite.

En Guyane :

Ce département d'outre-mer représente à lui seul 16% du territoire de l'hexagone et couvre une surface équivalente à celle du Portugal. Il est peuplé de 232 000 habitants et son PIB par habitant de 14028€ en fait le plus faible de la zone Antilles Guyane.

L'amélioration de l'activité économique constatée à la fin de l'année 2010 s'est poursuivie sur 2011 avec une bonne orientation de l'investissement des entreprises et une croissance toujours soutenue du financement immobilier. La Guyane a continué de bénéficier du puissant stabilisateur que constituent les transferts de la métropole. L'activité du domaine spatial qui contribue à 15% de la formation du PIB guyanais entraîne un décaissement annuel de la France pour près de 1.5 milliard d'euros. Son rôle moteur est essentiel pour tout un pan d'activités à forte valeur ajoutée qui ont indéniablement un effet d'entraînement sur de nombreuses entreprises du secteur secondaire et des services. Sept tirs ont été réalisés sur 2011 et ont permis de placer 16 satellites. Ces facteurs positifs ne doivent cependant pas occulter les vecteurs d'inquiétude que constituent la persistance d'un chômage important, et qui plus est d'un chômage de longue durée qui s'enracine. Seule une politique volontariste de promotion d'un développement endogène, fondé en premier lieu sur les ressources naturelles de la Guyane est susceptible d'améliorer à terme la situation de cette région.

Les exportations de riz ont totalisé près de 3200 tonnes. Les exportations de poissons ont cumulé plus de 1500 tonnes et les exportations de crevettes atteignent 806 tonnes. Dans le domaine des ressources minières et forestières, les exportations d'or ont porté sur 1347 kg et les grumes sorties de forêt ont représenté un volume de 77 539 m³.

QUELQUES CHIFFRES

<i>31/12/2011</i>	Guadeloupe	Martinique	Guyane
<i>Inflation</i>	1,8%	2 %	2 ,2%
<i>Demandeurs d'emploi</i>	57 030	41 700	16 925
<i>% sur 1 an</i>	+ 6,3%	+ 3,5%	+ 4,5%

(*) Sources IEDOM

II- LE MARCHE BANCAIRE *

Le marché bancaire de la Banque des Antilles Françaises représente à fin septembre 2011 un peu plus de 10 milliards d'euros pour les encours de dépôts locaux et 12 milliards d'euros pour les crédits. Sur ces marchés, la part revenant à la banque est de 6,81% pour la collecte et de 8.02% pour les crédits.

Hormis les caisses de crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (définies en application de l'article L 511-9 du Code Monétaire et Financier) sont présentes dans les DOM :

- les banques
- les banques mutualistes et coopératives
- les sociétés financières
- les institutions financières spécialisées.

Sont également présents sur toutes les places, deux établissements assimilés non soumis à la Loi Bancaire : la Banque Postale et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les différentes banques se distinguent en fonction du cadre juridique et de leur périmètre d'intervention :

- les établissements disposant d'une autonomie juridique locale
 - dont l'activité est limitée à un seul département : BNP Paribas Guadeloupe, BNP Paribas Martinique, BNP Paribas Guyane.
 - dont l'activité s'exerce sur plusieurs départements ou collectivités : Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFCAG), Banque des Antilles françaises (BDAF), Société générale de banque aux Antilles (SGBA).
- les banques mutualistes et coopératives :

Les Caisses régionales de crédit agricole, la Caisse d'épargne Provence Alpes Corse, la Bred-Banque Populaire, la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, la Caisse régionale de crédit maritime d'Outre-mer, la Casden, le Crédit maritime.

Interviennent également dans le financement des agents économiques :

- les sociétés financières :

Filiales de divers réseaux : Somafi, Soguafi, Crédit moderne Guyane, Antilles et Océan indien (Cetelem), Sofiag et Bred-Cofilease (Bred-BP), Natixis Factor, Natixis Lease.

- les institutions financières spécialisées :

L'Agence française de développement (AFD), Oséo (représentée par l'AFD).

Sur la zone, les actifs financiers, à savoir les dépôts dans les banques locales, progressent timidement sur une année en Martinique et en Guadeloupe et reculent sur la Guyane. Les passifs financiers, c'est-à-dire les crédits octroyés, sont en croissance sur les trois départements.

En Guadeloupe :

A fin septembre 2011, le rythme de croissance des actifs financiers des agents économiques de Guadeloupe accuse un ralentissement. L'encours, à 6,6 milliards €, enregistre son plus faible taux de croissance depuis fin décembre 2010 (+3,9 % sur un an contre +5,4 % en juin 2011). Cette évolution est inférieure à la croissance annuelle moyenne des quatre dernières années (+6,4 %). La décélération des actifs financiers est liée à la perte de vitesse de la croissance des dépôts à vue (+2,9 % sur un an après +5,4 % en juin 2011), principaux actifs financiers détenus par les agents économiques du département (33,4 % du total). L'épargne longue connaît également un essoufflement de sa progression annuelle, notamment en matière d'assurance-vie (+7,6 % sur un an). A l'inverse, après un timide redressement en juin 2011 (+3 % en glissement annuel), les placements liquides ou à court terme enregistrent une accélération de leur rythme de croissance (+4,4 % sur un an).

La Banque des Antilles Françaises a une part de marché de 8,3% à fin septembre 2011 (hors valeurs mobilières et produits d'assurance vie).

Sur l'exercice 2011, la croissance de crédit en Guadeloupe reste dynamique. A 7,5 milliards €, l'encours sain des crédits enregistre une hausse de 8,5 % sur un an (+594,1 millions €) après +8,8 % en juin 2011. Comme au trimestre précédent, ce dynamisme est en partie lié à l'octroi de crédits immobiliers à des bailleurs sociaux du département. A titre de comparaison, en France hexagonale, les encours au secteur non financier augmentent de 6,4 % sur un an à fin septembre 2011 après +5,9 % en juin. La croissance trimestrielle ressort en revanche plus faible, l'encours progressant de 0,6 % après +3,9 % au trimestre précédent.

La progression des crédits aux ménages (habitat et consommation) est stable. Après avoir enregistré un ralentissement au 2ème trimestre 2011, l'encours sain des crédits aux ménages (2,8 milliards €) augmente de 7,1 % (+187,3 millions €) en glissement annuel à fin septembre. Au niveau national, l'encours de crédits progresse également de 7,1 % (après +7,2 % en juin).

L'encours des crédits à l'habitat, qui représente 65,2 % de l'ensemble des crédits aux ménages guadeloupéens, affiche un taux de croissance stable par rapport à juin 2011 (+8,2 % sur un an). A titre de comparaison, entre 2006 et 2010, l'encours a crû en moyenne de 10,1 % chaque année.

Le financement de la consommation des ménages affiche un nouveau ralentissement de son rythme de croissance (+5,1 % sur un an après +5,3 % en juin 2011 et +6,4 % en mars 2011). Cette perte de vigueur tient essentiellement au recul de la consommation dans le département au 3ème trimestre 2011 dans un contexte économique jugé plus incertain. Les tensions persistantes sur le marché du travail expliquent notamment cette évolution.



Banque des Antilles Françaises

Les crédits aux entreprises sont en forte croissance. Le dynamisme observé sur le financement des entreprises au 2ème trimestre se confirme au 3ème trimestre 2011. L'encours de crédit porté par les entreprises de Guadeloupe augmente de 9,7 % (+318 millions €) sur un an en septembre 2011 (après +7,3 % en juin) pour atteindre 3,6 milliards €. Cette évolution, la plus élevée depuis fin 2008, est en partie liée aux crédits octroyés aux principaux bailleurs sociaux du département. Sur trois mois, un ralentissement est cependant observé (+1,4 % contre +4,9 % fin juin). En France hexagonale, l'activité de crédit aux entreprises poursuit également son amélioration, avec un rythme de progression de 5,4 % sur un an contre 4,2 % en juin. La croissance des crédits immobiliers continue d'évoluer à un rythme soutenu (+12,1 % après +9,1 % en juin). Cette évolution est supérieure à la croissance annuelle moyenne observée sur quatre ans (+7,6 %). A fin septembre 2011, ces derniers représentent près de la moitié de l'encours porté par les entreprises (49,2 %). La croissance des crédits d'investissement s'accélère à fin septembre : l'encours progresse de 9,1 % (soit +121 millions €) sur un an contre +7,3 % en juin. Dans le détail, les crédits à l'équipement augmentent de 11,3 % (+124,9 millions €) tandis que l'évolution du crédit-bail reste négative sur un an (-1,7 %). Les entrepreneurs individuels ne sont cependant pas concernés par cette amélioration, leurs crédits à l'équipement régressant en rythme annuel pour le huitième trimestre consécutif (-5,3 %, soit -6,7 millions €). Prudentes, les entreprises du département ont tendance à contenir leurs charges d'exploitation et à limiter leur recours aux crédits de court terme. Après avoir enregistré un léger rebond en juin, l'encours de crédits d'exploitation, en repli depuis fin 2008, diminue à nouveau (-24,3 millions € soit -3,1 % après +0,2 % au trimestre précédent).

L'ensemble des catégories de crédits de court terme s'inscrit en baisse, à l'exception des découverts (+4,3 %) et de l'affacturage (+11,9 %). Au 30 septembre 2011, l'encours de crédit à moyen et long terme et de crédit-bail déclaré au Service Central des Risques de la Banque de France (SCR) sur les entités de Guadeloupe, hors collectivités locales, s'inscrit en nette hausse sur un an (+320,7 millions € soit +11,4 % après +7,2 % en juin) : il s'élève à 3,1 milliards €.

Le secteur des services immobiliers, premier bénéficiaire (46,5 %), affiche une croissance plus soutenue (+8,6 %) qu'aux trimestres précédents (+5,3 % sur un an en juin et +3,5 % en mars 2011). L'investissement des entreprises dans le secteur « activités spécialisées, scientifiques et techniques » évolue à nouveau de manière très dynamique (+19,8 % sur douze mois contre +15,7 % en juin 2011) : c'est le premier secteur contributeur à la croissance globale des encours au 3ème trimestre. En parallèle, l'encours de crédit aux « activités de production et de distribution d'électricité et de gaz » enregistre à nouveau une très forte progression (+73,7 % en glissement annuel après +95,4 %). Le financement des entreprises de la santé et du social demeure important (+11,8 % après +18,8 %). En revanche, les crédits dans le secteur du commerce et de la construction subissent une baisse marquée sur un an (respectivement -5,6 % et -4,4 %). L'embellie observée de l'activité touristique se reflète dans le financement des entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration, mieux orienté ce trimestre (+1,6 % après -8,5 % en juin 2011).

La croissance du rythme des crédits d'investissement à l'administration publique se tasse. Le 3ème trimestre 2011 confirme l'évolution modérée des encours de crédits d'investissement de l'administration publique (+2,1 % sur un an après +3,2 % en mars). Ils diminuent de 0,1 % sur trois mois. Les établissements non installés localement concentrent 17 % de l'encours.

La Banque des Antilles Françaises a une part de marché de 10,07% à fin septembre 2011.

L'activité bancaire du troisième trimestre 2011 se caractérise par une faible progression des encours dans un contexte économique incertain caractérisé par la fragilité de la demande de crédit :

Les encours sains de crédits de l'ensemble des établissements de crédit progressent de 0,3 % au troisième trimestre. Les encours des entreprises augmentent de 1,1 %, de même que ceux des ménages. Les encours des collectivités locales ne connaissent pas d'évolution significative (- 0,1 %).

• Les encours des établissements locaux représentent 89 % des encours totaux et s'accroissent de 0,4 % sur la période. Les encours de l'ensemble des établissements de crédit progressent de 0,3 % et atteignent 8,2 milliards d'euros au 30 septembre 2011.

• L'encours global des crédits aux entreprises, en progression de 1,1 %, bénéficie de l'évolution favorable des crédits d'exploitation (+ 6,7 %). Les encours des ménages progressent de 1,1 % au cours du trimestre. Les encours des collectivités stagnent (- 0,1 %).

• Les créances douteuses brutes sont stables et représentent 6,5 % de l'encours brut. Les actifs financiers de la clientèle non financière enregistrent une légère remontée de leurs encours qui s'établissent à 6,1 milliards d'euros (+ 0,2 % après - 0,6 % au trimestre précédent) tirée par les dépôts à vue et dans une moindre mesure l'épargne à long terme, alors que les placements liquides ou à court terme baissent sensiblement.

L'encours des actifs financiers des agents économiques auprès des établissements locaux progresse très légèrement au troisième trimestre, après un deuxième trimestre en repli. Il s'établit à 6,1 milliards d'euros, soit une hausse de 0,2 %, après une baisse de 0,6 % au trimestre précédent. Les actifs sont en hausse de 1,8 % sur un an au 30 septembre 2011. Les actifs financiers des ménages, qui représentent 76 % des actifs, stagnent au troisième trimestre (+ 0,0 %, contre + 0,8 % au trimestre précédent), mais progressent toutefois en glissement annuel (+ 2,1 %). L'évolution des actifs des entreprises est toujours orientée à la baisse (- 0,1 % au troisième trimestre, - 6,2 % au trimestre précédent et -3,7 % en glissement annuel).

La Banque des Antilles Françaises a une part de marché de 6,20% à fin septembre 2011(hors valeurs mobilières et produits d'assurance vie).

Les encours des passifs financiers sont en légère progression au troisième trimestre, dans un contexte économique incertain. Le total des passifs sains de l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) s'établit à 7,7 milliards d'euros en hausse de 0,3 % sur le trimestre (contre + 1,8 % au trimestre précédent). Ils sont en hausse de 2,8 % sur un an au 30 septembre 2011. Le taux de créances douteuses s'élève à 6,5 % inchangé par rapport au trimestre précédent.

Entre juin et septembre, l'encours des entreprises se maintient. A 3,3 milliards d'euros, il s'accroît plus modestement qu'au trimestre précédent (+ 1,1 % après + 1,7 %). Les crédits d'exploitation sont en nette progression et s'établissent à 466 millions d'euros (+ 6,7 % sur le trimestre et + 7,1 % sur un an) en raison d'un recours soutenu aux facilités à court terme : les crédits de trésorerie (218 millions) et les comptes ordinaires débiteurs (181 millions) augmentent respectivement de 4,9 % et 10,5 % sur le trimestre. Les crédits d'investissement (1,7 milliard d'euros) se stabilisent sur le trimestre (+ 0,2 %) mais connaissent un ralentissement sensible de leur progression en glissement annuel (+ 0,7 % après + 2,6 % au trimestre précédent). Les crédits immobiliers (1,1 milliard d'euros) sont en léger repli sur le trimestre (- 0,3 %, - 0,9 % en glissement annuel).

Les concours en faveur des ménages s'établissent à 3,0 milliards d'euros et restent globalement orientés à la hausse (+ 1,1 % au cours du trimestre, contre 0,3 % au trimestre précédent) principalement portés par le dynamisme des crédits à l'habitat qui constituent l'essentiel de leur endettement. Les crédits à l'habitat s'élèvent à 2,1 milliards d'euros (+ 1,2 % au cours du trimestre, contre + 0,9 % au trimestre précédent). Les crédits à la consommation s'établissent à 0,9 milliard d'euros et sont mieux orientés sur le trimestre (+ 0,7 % contre - 0,8 % au trimestre précédent). L'encours des crédits à la consommation se maintient à un niveau proche de 0,9 milliard d'euros depuis début 2009.

L'encours des collectivités est stable à 1,1 milliard d'euros (- 0,1 % au cours du trimestre, comme au trimestre précédent).

La Banque des Antilles Françaises a une part de marché de 6,24% à fin septembre 2011.

En Guyane:

L'activité des établissements de crédit au 3ème trimestre 2011 continue de marquer le pas. Alors que l'activité de financement progresse légèrement par rapport au trimestre précédent (+ 0,9 % de l'encours sain de crédit contre + 0,6 % au 2ème trimestre), l'activité de collecte reste morose avec un encours d'actifs financiers encore en baisse pour le 3ème trimestre consécutif (- 0,5 %, après - 0,3 % au 2ème trimestre et - 1,5 % au 1er trimestre). Les comportements financiers des agents économiques de Guyane font ressortir sur le 3^{ème} trimestre 2011 :

- un recul de l'encours des dépôts à vue initié depuis le début de l'année,
- une première baisse depuis trois ans de la collecte d'épargne à long terme,
- une croissance toujours solide du financement immobilier des ménages,
- un rebond sensible sur le segment des crédits d'investissement aux entreprises.

L'encours au 3ème trimestre 2011 des actifs financiers ne progresse plus depuis le début de l'année et marque pour le 3ème trimestre consécutif une légère baisse (- 0,5 %, soit - 6,3 M€), atteignant 1 345,2 M€ au 30 septembre 2011. Sur un an, l'évolution des encours de dépôts reste toutefois positive (+ 1,8 %), mais se situe nettement en dessous de son taux de croissance moyen relevé à fin septembre des années précédentes (+ 6,3 % de 2008 à 2010). Contrairement à la tendance observée depuis près de trois ans, la collecte d'épargne sur le segment des ménages marque le pas sur le 3ème trimestre (- 0,8 % à 931,7 M€). L'encours des autres agents enregistre, pour le troisième trimestre consécutif, un recul significatif (- 5,7 % à 111,6 M€). En revanche, après 6 mois de baisse, la collecte sur le segment des entreprises redémarre (+ 2,7 % à 301,8 M€). Bien que la collecte de placements liquides ou à court terme soit favorablement orientée sur le trimestre, on assiste à une nouvelle décollecte sur les dépôts à vue et au premier recul (- 0,1 %) depuis fin 2008 des encours d'épargne à long terme.

La Banque des Antilles Françaises a une part de marché de 2,63% à fin septembre 2011 (hors valeurs mobilières et produits d'assurance vie).

Au 30 septembre 2011, l'encours sain de crédits du département s'élève à 2 268,7 M€, en légère progression sur le trimestre (+ 0,9 %, soit + 19,9 M€). Contrairement au trimestre précédent, cette croissance s'explique essentiellement par la bonne orientation de l'activité des établissements hors zone (+ 6,2 % sur le trimestre contre - 2,6 % le trimestre précédent), alors que dans le même temps, l'encours des établissements locaux demeure quasiment stable (+ 0,1 % contre + 1,1 % au 2ème trimestre 2011).

Le segment des ménages s'affiche comme le principal bénéficiaire des crédits octroyés par le système bancaire sur le trimestre (+ 21,2 M€ d'encours) soutenu principalement par le financement immobilier loin devant celui des entreprises (+ 5,7 M€ d'encours). Sur un an, l'encours sain de crédits du département affiche une progression de 4,8 % contre une croissance annuelle moyenne de 9 % à cette période de 2007 à 2010.

La Banque des Antilles Françaises a une part de marché de 7,83% à fin septembre 2011.

(*) Sources IEDOM (décembre 2011)

III- L'ACTIVITE COMMERCIALE EN 2011.

3- 1. SYNTHESE DE L'ACTIVITE

L'activité de la banque a progressé sur l'exercice tant en collecte qu'en crédit sans toutefois atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'était fixés.

En matière de collecte, la banque constate un excédent cumulé de 65,4 millions d'euros à la fin de l'exercice en progression par rapport à la fin de 2010 (+ 56,4 M€). La plus forte progression concerne les dépôts à terme qui restent la forme d'épargne privilégiées des clients en ces temps incertains. L'évolution de l'épargne financière est positive après une année 2010 qui l'avait vu en retrait d'encours.

En matière de crédit, la production a atteint un total de 197,1 millions d'euros en retrait par rapport à 2010. La première partie de l'année ayant été consacrée à la collecte, la production de crédit a eu du mal à atteindre ses objectifs annuels sur le second semestre.

Il faut noter toutefois la progression sensible sur la fin de l'année de la production des crédits consommation.

La production de crédits destinés à l'habitat est moins importante que 2010

Les contraintes liées à la gestion du coefficient emploi ressource expliquent la modération des réalisations en crédit d'équipement.

Au global, la Banque des Antilles Françaises reste stable sur son marché en septembre 2011.

La banque poursuit son plan de rénovation et de création d'agences afin de continuer à moderniser ses points de ventes et offrir à la clientèle un environnement d'accueil toujours plus convivial. L'année a été marquée par l'ouverture de l'agence de Saint François en Guadeloupe et de l'agence de La Galleria en Martinique.

L'activité 2011 a été par ailleurs fortement marquée par la poursuite de la mise à niveau en matière de conformité réglementaire et risques qui a sollicité tout le réseau.

IV – EVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES SIGNIFICATIVES DE 2011

4- 1. SITUATION DE LA BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES EN 2011

Capital social : 83 749 798,45 euros divisé en 32 081 025 actions, détenu à 99,69 % par BPCE IOM . Au 31/12/2011, les capitaux propres s'élèvent à 42,8 M€ et sont supérieurs à la moitié du capital social

4- 2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration est composé de 5 administrateurs. Le Président du Conseil d'Administration est Monsieur Philippe GARSUAULT.

Le mode de gouvernance de la Banque des Antilles Françaises n'a pas été modifié en 2011 (un Président du Conseil d'Administration, un Directeur général et un Directeur général délégué). Elle compte deux dirigeants responsables (Directeur général et Directeur général délégué).

Le Comité de Direction est constitué de 13 membres.

Depuis la nomination de la nouvelle direction (directeur général et directeur général délégué), le Comité de direction s'est élargi. Il compte aujourd'hui 13 membres. Il se réunit tous les lundis et depuis 2012 tous les 15 jours.

4- 3. GOUVERNANCE COMMERCIALE –

Refonte de la gouvernance commerciale

L'année 2011 a préparé la refonte de la gouvernance commerciale. Pour réussir son challenge clairement annoncé de banque de plein exercice sur l'ensemble de ses territoires, la Banque des Antilles Françaises a consacré l'exercice 2011 dans le sillage de 2010 à une vaste réforme en profondeur visant à :

- faire partager et agir le corps social afin de fédérer l'entreprise autour d'un projet connu et mesurable ;
- installer dans la banque des fondamentaux bancaires (culture de maîtrise des risques, mises en œuvre de recommandations, actualisation du réglementaire, évolution de la gamme de produits et services...) ;
- achever le programme immobilier visant à moderniser et sécuriser l'accueil des clients et les conditions de travail des collaborateurs ;
- rattraper les standards de la profession afin d'assurer la rentabilité de l'entreprise et de disposer des moyens lui permettant de se développer et d'assurer sa pérennité.

La refonte de la gouvernance commerciale a pour objet de développer les fonds de commerce revus et calibrés de la banque et d'augmenter le PNB. L'ensemble des collaborateurs sont mobilisés autour du slogan « Le client en tête et au cœur » décliné opérationnellement par une organisation centrée client. La gouvernance commerciale a mis en place un directeur commercial pour l'ensemble des marchés entreprise, un directeur commercial pour la zone de clientèle particulier professionnel Guadeloupe Îles du nord et un directeur commercial pour la zone de clientèle particulier professionnel Martinique Guyane.

4- 4. FONCTIONS SUPPORTS

L'organisation des services support a été renforcée par l'arrivée d'un directeur des ressources humaines en janvier 2011, la mise en place d'une direction juridique qui couvre également les activités de secrétariat général.

Les fonctions support ont mené à bien la réforme des fonds de commerce et ont mis en place un pilotage adapté des résultats commerciaux, opérationnel depuis janvier 2012. Les travaux menés par le Responsable de l'Organisation ont également permis de disposer de tableaux de bord risques améliorés (Outil de suivi des risques).

La refonte de la filière recouvrement amiable et la redéfinition des activités laissées au département contentieux ont permis de concentrer l'ensemble de ces activités en Guadeloupe.

Au niveau de la communication interne, la Banque des Antilles Françaises a refondu son intranet pour permettre une communication en temps réels sur l'ensemble de ses territoires et ainsi s'affranchir des contraintes liées à la dispersion géographique de ses équipes.

La réalisation des chantiers informatiques lancés en 2010 s'est poursuivie sur 2011 au travers du Hub outre – mer. Le principe du HUB OM consiste à assurer la gestion informatique des établissements rattachés à BPCE IOM à travers des « HUBS informatiques » normés : structures en charge des activités informatiques, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des moyens de paiement.

4- 5. RESSOURCES HUMAINES

Effectifs au 31-12-2011

La moyenne des effectifs sur l'année 2011 s'élève à 333.63 ETP dont 297.81 CDI en moyenne et 35.82 CDD en moyenne.

Les effectifs commerciaux ont représenté en 2011 : 184.72 ETP soit 55% de l'effectif total.

4- 6. ORGANISATION DE L'AUDIT ET DE LA CONFORMITE

Audit interne :

L'audit interne est rattaché hiérarchiquement à la direction générale et fonctionnellement à la filière de l'inspection générale groupe. Ce rattachement est de nature à préserver, vis-à-vis des unités opérationnelles auditées, l'indépendance nécessaire à l'efficacité de ses missions. La direction de l'audit interne a en charge le contrôle périodique du périmètre fonctionnel de l'établissement, toutes les activités et domaines de la banque sont concernés, sur tout le ressort géographique d'implantation (les cinq territoires de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin, Saint-Barth). Le contrôle des prestations essentielles externalisées fait également partie du champ d'intervention du contrôle périodique.

Pour mener à bien ses travaux, la direction de l'audit programme ses interventions au moyen d'un plan annuel à la charge d'un effectif de 4 auditeurs, directeur compris, dont la configuration cible est opérationnelle depuis juin 2011. L'équipe composée de trois collaborateurs en CDI et un autre en CDD, s'équilibre en termes d'expérience avec 2 auditeurs seniors et 2 auditeurs juniors. Ce plan d'audit s'est déroulé dans un environnement économique et politique local marqué par une conjoncture qui demeure difficile.

Le traitement de la fraude interne est assuré par la direction de l'audit interne.

En dehors de la réalisation des missions inscrites au plan validé en comité d'audit, l'audit participe à différentes instances tels le comité de direction, mais surtout aux comités en charge de la supervision des contrôles comme le comité d'audit, le comité des risques trimestriel, et le comité de coordination du contrôle interne.

Le budget en temps hommes concerne pour partie la conduite des missions stricto sensu inscrites au plan, et pour autre partie les autres travaux de l'audit consacrés au suivi des recommandations, les missions spéciales, l'actualisation de la cartographie, la formation, la participation aux comités et les reportings réglementaires ou intra groupe.

L'audit interne en 2011 s'est impliqué, en synergie avec la direction de la conformité, dans le pilotage de la complétude du dispositif de lutte contre la fraude. Le renforcement du suivi des recommandations s'est poursuivi par une régularité des points trimestriels avec les responsables de la mise en œuvre. Dans le fonctionnement et les activités de l'audit interne conformément à une recommandation de l'IG de 2009, le renforcement de la procédure contradictoire au cours des travaux est effectif en formalisant davantage la phase de restitution en fin de mission, notamment par la diffusion du pré-rapport et les échanges liés aux premières réponses.

En 2011, 16 missions ont été réalisées. Il s'en est suivi 320 recommandations émises par l'audit interne au cours de l'exercice écoulé. Le caractère prioritaire accordé au chantier de suivi des recommandations s'est traduit par un stock des recommandations vivantes à la fin de l'année s'établissant à 238 recommandations dont 16 échues non mises en œuvre soit 6% du stock.

Audit externe :

En 2011, une mission d'inspection diligentée par l'Inspection Générale Groupe BPCE a démarré à la fin du dernier trimestre de l'année, son achèvement est fixé à la fin du mois de février 2012. Cette inspection est une mission complète passant en revue tous les domaines de la banque. Elle assure le suivi de la mission précédente de 2009. Cette mission d'inspection intervient dans un contexte de refondation de la Banque des Antilles Françaises initiée par la nouvelle direction générale dès son arrivée en 2010. Il était important dans un premier temps de sécuriser l'établissement sur toutes les questions réglementaires et de contrôle avant d'entamer la phase de développement nécessaire à assurer la pérennité de l'entreprise.

Dans le cadre de leur intervention, les commissaires aux comptes ont jugé globalement satisfaisant le processus d'arrêté des comptes de la BDAF établis en french et en IFRS. La piste d'audit relative aux postes de bilan est en amélioration par rapport à l'exercice précédent du fait de la mise en place de l'outil de révision comptable ORCAS.

La poursuite du chantier « Papillon » a favorisé la mise en place de rapprochements compta-gestion et permis le lancement de la fiabilisation des garanties.

Conformité :

La Direction de la conformité et des contrôles permanents, est rattachée au directeur général et a un lien fonctionnel fort avec la Conformité du Groupe BPCE. Le directeur de la conformité rend compte de ses activités à la direction générale, à la direction conformité du Groupe BPCE et au comité d'audit de la banque. Il pilote le comité de coordination du contrôle interne qui se réunit trimestriellement, et qui regroupe les directions concourant à la maîtrise du dispositif du contrôle interne.

La direction de la conformité et des contrôles permanents est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, dans le respect de l'intérêt des clients des collaborateurs et des partenaires, sachant que chaque filière opérationnelle ou de contrôle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

Les principales missions de la Conformité se répartissent entre les domaines suivants :

- **La déontologie des marchés financiers et le respect des normes professionnelles**

Ce domaine couvre la déontologie des activités financières, telle que définie par le règlement général de l'AMF ainsi que, de manière plus large, la prévention des conflits d'intérêts, le respect de la primauté des intérêts du client, le respect des règles de place et des normes professionnelles des métiers bancaires et financiers, et enfin les règlements et normes internes en matière de déontologie. Il comprend la responsabilité du contrôle des services d'investissement, fonction assurée par le directeur de la conformité (RCSI).

- **La Sécurité financière**

Ce domaine couvre la prévention et la surveillance de la délinquance financière, notamment la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme, et le respect des embargos. La lutte contre la fraude interne est menée en étroite coopération avec la direction de l'Audit.

- **La Conformité Bancaire**

Ce domaine couvre la conformité avec tous les autres domaines législatifs et réglementaires, bancaires et financiers, et à ce titre englobe notamment en étroite coordination avec le Groupe BPCE la veille réglementaire, l'application des normes, la mise en œuvre des processus d'agrément des nouveaux produits.

- **Le contrôle permanent de conformité**

Ce domaine couvre, en coordination avec la direction des risques, la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, et notamment l'analyse et le pilotage des résultats du contrôle permanent relevant du risque de non-conformité.

Pour assurer ces missions l'effectif de la direction se décompose comme suit :

- Un directeur qui est également Responsable de la Conformité des Services d'Investissements (RCSI)
- Deux analystes conformité avec des domaines de prédilection liés à la lutte anti blanchiment et le contrôle permanent et la conformité bancaire.

En 2011, nous avons poursuivi l'amélioration du dispositif de Conformité dans les principaux domaines, par les visites en agences, des échanges plus réguliers lors des réunions du réseau commercial, des séances de formation individuelle lors des prises de postes des responsables d'agences et des adjoints, des relations plus étroites avec l'audit interne.

Au niveau de la sécurité financière, notre base d'outils d'alerte s'est enrichie, afin de mieux contrôler toutes les opérations financières et de prévenir le risque de fraude interne. Nous avons mis à jour nos procédures relatives au blanchiment des capitaux, en intégrant les nouveautés relatives à la 3eme directive (Bénéficiaire effectif, Personnes politiquement exposées). Le déploiement de l'outil Groupe TRACLINE nous permet de répondre aux « guidelines » communs tracfin/autorité du contrôle prudentiel sur l'échange des informations au sein d'un même groupe.

En matière de contrôle permanent, la banque utilise l'outil de pilotage du Groupe (PILCOP), que nous avons déployé en 2010 sur la banque de détail et le back office associé. Le périmètre s'est étendu en 2011 sur les centres d'affaires entreprises, le back office associé, les promotions immobilières, et le secteur public territorial. Les contrôles de supervision ont également été intégrés dans l'outil, assurant un contrôle de second niveau de la conformité.

En matière de services d'investissements, les évolutions ont porté sur la convergence des opérations titres sur une plate forme du Groupe (Natixis) et la mise en place du dispositif lié à la certification des acteurs de marchés. Parallèlement à ces évolutions la banque a mis en place des séances de formation au nouvel outil, et a mis à jour son recueil de procédure. Ce dernier s'est vu enrichi de la procédure d'abus de marché.

V- EVOLUTIONS DES RELATIONS SOCIALES

Au cours de l'année 2011, la situation de la Banque des Antilles Françaises a été évoquée lors de réunions qui se sont tenues au sein de différentes instances (Comité d'Etablissement Guadeloupe/Iles du Nord, Comité d'Etablissement Martinique/Guyane, Comité Central d'Entreprise).

- S'agissant de la situation économique et financière

En ce qui concerne le Comité d'Etablissement Guadeloupe/Iles du Nord

Suite à une demande des membres de l'instance remise lors de la séance ordinaire du 21 avril 2011, un expert-comptable a été désigné afin qu'il soit procédé à un examen des comptes de l'entreprise au titre des années 2008-2009-2010. Les comptes ont été présentés lors d'une séance extraordinaire en date du 29 novembre 2011.

Les membres du Comité ont pris acte du redressement progressif de la Banque des Antilles Françaises sur les trois exercices concernés.

Par ailleurs, les résultats commerciaux du groupe au 30 juin 2011 ont été présentés à l'instance lors de la séance ordinaire du 28 octobre 2011. Aucune remarque particulière n'a été faite, les membres ayant constaté les efforts commerciaux qu'il restait à fournir aussi bien en agence qu'au niveau des fonctions supports pour que l'année 2011 ne soit pas émaillée par de mauvais résultats.

En ce qui concerne le Comité d'Etablissement Martinique/Guyane

La documentation relative aux comptes annuels 2010 a été adressée aux membres du Comité. Une réunion extraordinaire traitant de ce point s'est tenue le 11 mai 2011, aucune observation particulière n'a été faite.

Les résultats commerciaux du groupe ont été analysés au cours de différentes réunions (23 septembre 2011, 21 octobre 2011, 06 décembre 2011) par l'intermédiaire des parts de marchés. Le constat d'une nécessaire production régulière afin d'être plus compétitif et afin de conquérir à long terme des parts de marché a été fait.

En ce qui concerne le Comité Central d'Entreprise

L'expert-comptable a également présenté son rapport à l'instance le 02 décembre 2011. Le même constat a été fait qu'au sein du Comité d'Etablissement Guadeloupe/Iles du Nord.

Au cours de cette même réunion du 02 décembre, les résultats commerciaux au 30 septembre 2011 ont également été présentés. L'indispensable mobilisation de toutes les équipes pour améliorer durablement les chiffres de l'entreprise était au centre des échanges.

- S'agissant de la situation sociale.

Le bilan social 2010 remis aux délégués syndicaux, aux membres des deux Comités d'Etablissements a suscité les remarques suivantes : des précisions ont été demandées sur la mise en forme des éléments communiqués, la différence de rémunération entre les hommes et les femmes.

Le rapport de la médecine du travail 2010 adressé aux membres des deux C.H.S.C.T et des deux Comités d'Etablissements n'a amené aucune question, seules des explications à l'appui des chiffres communiqués ont été sollicitées.

VI- PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES EST CONFRONTÉE

Le Conseil d'administration de la Banque des Antilles Françaises a approuvé le dispositif de reporting des incidents en termes de risques défini par le groupe BPCE, en vertu de l'article 17 TER du règlement CRBF 97-02 en matière d'incidents significatifs.

La Banque est confrontée aux risques suivants :

- risque de crédit et de contrepartie (risque de défaillance d'une contrepartie) ;
- risques financiers (risque de taux, risque de liquidité, risque de change) ;
- risque opérationnel (risque de perte résultant d'erreurs humaines, de processus inappropriés ou d'événements externes).
- Risque de crédit

Le risque de crédit concerne le risque de défaillance d'une contrepartie. La Direction des risques en charge, principalement, de la maîtrise du risque de crédit a finalisé, au cours de l'année 2011, les actions suivantes :

- refonte du processus de recouvrement de la banque qui se traduit par :
 - o la ré internalisation d'une équipe contentieuse au sein de la banque
 - o la centralisation de la gestion des contreparties douteuses au département contentieux
 - o la création de deux agences commerciales de recouvrement, une en Martinique une en Guadeloupe, qui traitent des clients sains en anomalie entre 45j et 90j. Ces agences sont rattachées aux directeurs commerciaux pour une meilleure synergie avec les agences.

- o la mise en place du provisionnement forfaitaire, selon les normes définies par BPCE IOM.
- développement et mise en place d'un outil de suivi des risques, permettant :
 - o d'identifier nos clients avec indicateurs de risque sur un même support
 - o de disposer d'état de synthèse permettant de constituer un tableau de bord
 - o de communiquer entre le réseau et la direction des risques.

Par ailleurs, la Direction des risques s'appuie, pour mener ses actions, sur :

- des comités de suivi des risques qu'elle anime ou auxquels elle participe,
- des opérations de contrôle effectuées par les contrôleurs de la Direction des risques.

- **Risques financiers**

- **Risque de taux**

La mesure du risque de taux est centralisée par BPCE IOM pour l'ensemble des entités du groupe.

Le service ALM de BPCE IOM assure la mesure de l'exposition du Groupe BPCE IOM aux risques de taux, de liquidité et de change au moyen d'instruments financiers qui sont logés dans des compartiments spécifiques.

La gestion du risque de taux est encadrée, au même titre que celle du risque de liquidité, par la « Charte de Gestion Financière de BPCE IOM ». Cette charte définit les missions, l'organisation et les modalités d'encadrement et de contrôle de la gestion de bilan et des activités financières de toute nature des établissements du Groupe relevant de la Banque commerciale.

- **Risque de liquidité**

La mesure du risque de liquidité est centralisée par BPCE IOM qui a défini les normes pour ses filiales.

Dans le cadre de la maîtrise des risques de liquidité et en tant qu'organe central et tête de Groupe, BPCE IOM est chargée de garantir la liquidité globale du Groupe. Le refinancement du Groupe sur les marchés financiers est piloté et coordonné par la Trésorerie centrale de BPCE.

- **Risques opérationnels**

La cartographie des risques opérationnels de la banque est finalisée. Les principaux risques font l'objet de plans d'action à mettre en œuvre sur l'année en vue de les sécuriser.

Par ailleurs, les incidents déclarés et répertoriés en 2011 ont fait l'objet également de plans d'action pour les plus importants d'entre eux. Enfin, les utilisateurs s'approprient favorablement l'outil de déclaration et de gestion des incidents permettant de donner une vision plus complète des risques opérationnels de la banque.

VII - LES RESULTATS FINANCIERS

7- 1. METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION APPLIQUEES

Les comptes individuels annuels de la Banque Des Antilles Françaises sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du règlement N° 91-01 du CRBF modifié par le règlement n° 2000-03 du CRC, les états de synthèse sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

7- 2. INFORMATIONS RELATIVES A LA PRESENTATION DES COMPTES

- Changements de méthodes comptables

Des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont été menés dans le cadre de la création du Groupe BPCE. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2011 au sein du Groupe BPCE International et Outre-mer et se sont traduits en particulier, par l'harmonisation des méthodologies de calcul et des règles de présentation des dépréciations sur base de portefeuilles.

Depuis le 31 décembre 2011, et à l'instar de l'ensemble des banques d'Outre-mer du Groupe BPCE International et Outre-mer, l'établissement enregistre une provision pour risque de crédit, constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (provisions sur base de portefeuilles). Ces provisions sont déterminées grâce à un modèle de calcul commun défini à partir des règles établies pour les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne adapté aux spécificités du suivi et des outils de mesure des risques au sein du Groupe BPCE International et Outre-mer. Ce changement de méthode s'est traduit par un impact de – 2.320 milliers d'euros sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement.

LES CHIFFRES REPRIS DANS CE PARAGRAPHE CI-DESSOUS SONT ISSUS DES ETATS FINANCIERS EN NORMES FRANÇAISES (PCEC) AU 31 DÉCEMBRE 2011.

Le retard sur la production de crédit et de collecte bilancielle explique le décalage des postes **emplois clientèle (917 M€) et ressources clientèle (737 M€)** par rapport à la cible budgétaire . Néanmoins, les performances constatées en fin d'exercice sur la collecte permettent d'afficher un ratio **emplois/ressources à 119%** (retraité des emprunts réseau et des montants centralisés de Livret A) en baisse de 6,5 points sur un an, en amélioration de 3,5 points par rapport au budget.

Les postes **Emplois de trésorerie et ressources financières** évoluent à hauteur de 90M€ par des couvertures du risque de taux (prêts/emprunts), conformément au plan de refinancement prévu au budget.

L'augmentation du poste **Fonds Propres** provenant du résultat bénéficiaire de l'exercice, permet le renforcement **des fonds propres** de la banque qui augmentent de 2,3 M€.

Après le dernier exercice bénéficiaire en 2005, **le résultat net de la BDAF redevient bénéficiaire** en 2011, et ressort à **4,6 M€**, en hausse de près de 5,8 M€ par rapport à l'année précédente, et supérieur de 3,5 M€ par rapport à l'objectif budgétaire.

Ce résultat est le produit :

- **D'un cycle d'exploitation qui s'améliore** en générant un **RBE à 10,3 M€**, en hausse de 3,3 M€ par rapport à 2010, et supérieur de près de 1,3 M€ par rapport au budget. Cette amélioration est le produit de la maîtrise structurelle des **frais de gestion (41,2 M€)**, et d'un **PNB (51,5 M€)** orienté à la hausse mais qui est subventionné cependant par des éléments non récurrents. Dans ce contexte, le **coefficient d'exploitation s'établit à 79,9%** contre 85,9% en 2010, et se situe en-dessous de la cible budgétaire de 82,2%.
- **D'une gestion plus maîtrisée du risque client** qui aboutit à un coût du risque à 6,6 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2010, avec un boni par rapport au budget de 1,4 M€.
- D'un produit exceptionnel généré par une **reprise du FRBG (1,5 M€) décidée dans le cadre de la comptabilisation à compter de 2011 d'une provision sur encours sains** (cf §7.2 Changement de méthodes comptables).

La MNI à 34,6 M€ est en phase avec le budget. **Les produits d'intérêt sont en nette hausse de 4,5 M€**, hausse imputable à 70% à l'augmentation des volumes de prêts commerciaux et interbancaires (+3,3 M€ d'intérêts supplémentaires perçus dû à l'effet volume). L'effet taux (+1,2 M€) s'opère principalement sur les prêts interbancaires, le taux apparent des crédits clientèle restant stable. **Les charges globales d'intérêt, en hausse de 3,4 M€**, évoluent moins vite que les produits, avec des impacts taux et volume sensiblement équivalents (respectivement -1,5 M€ et -1,9 M€).

De façon plus fine, on notera que la MNI clientèle reste stable entre 2010 et 2011, là où la MNI interbancaire évolue de 0,7 M€.

On note également une baisse du coût des ressources subordonnés de 0,5 M€, le 1^{er} semestre 2010 ayant supporté le coût de l'avance en compte courant d'actionnaire de 27,5 M€ contractée en décembre 2009.

Le retard constaté sur le poste commissions (15,5 M€ contre 16,2 M€ attendus) s'est atténué en fin d'exercice par rapport à l'année passée :

- les commissions sur chèques/effets/virements n'ont pas bénéficié de l'augmentation prévue au budget suite à des ouvertures et rénovations d'agences (-0,4 M€ par rapport au Budget);
- le changement de tarification intervenu au 2^{ème} trimestre notamment sur les commissions Internet, et les modifications de la réglementation, entraînent un retard des autres commissions sur bancarisation de -0,2 M€ par rapport au budget.
- à noter la bonne performance des commissions sur engagements (+0,4M€ par rapport au budget) qui bénéficient d'un effet volume sur les lignes de Hors-bilan.
- **Les Frais de gestion sont en diminution de 1,5 M€** par rapport à l'année : **les frais de personnel sont en retrait de 7%** par rapport à ceux constatés en 2010 (baisse des effectifs de 12 ETP) et sont inférieurs à l'objectif budgétaire de 4%. Ce boni budgétaire, non-récurrent, provient de reprises de provisions (PSE, jours de grève) et d'un intéressement inférieur au budget.
- les services extérieurs, inférieurs de 0,1 M € à ceux constatés en 2010, sont en ligne avec le budget avec un taux de réalisation de 99%.

L'année 2011 a mis en évidence un niveau de **coût du risque en dessous du budget prévisionnel à 6,6 M€** (83% de réalisation), révélant les actions conjointes sur le douteux inventaire et sur le nouveau process de recouvrement.

Ce coût du risque reste orienté sur l'entreprise, et notamment sur le secteur PME/PMI en lien avec les déclassements de grands groupes. Les segments particuliers-professionnels manifestent une bonne tenue puisqu'ils connaissent une décrue respectivement de 39% et 56% depuis le 31/12/2010.

Sous le double effet d'une conjoncture restée plutôt stable par rapport à celle de la métropole, et de la mise en œuvre d'un nouveau processus de recouvrement, accompagné de la mise en place de l'outil de suivi du risque OSR, notre coût du risque a connu une baisse très sensible en 2011 (-16% par rapport à 2010).

Rapporté à notre encours bilan, le coût du risque se rapproche du standard du Groupe.

Le suivi de nos risques reste prudentiel avec un taux de douteux qui se stabilise à 10,5% et de provisions qui assurent une bonne couverture à 65%.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2011 :

Le délai moyen de règlement des fournisseurs en 2011 est de 33 jours.

<i>en milliers d'euros</i>	Total	Echues	Échéance à moins de 30 jours	Échéance à moins de 60 jours	Échéance à plus de 60 jours	Factures non parvenues
Dettes fournisseurs 2011	3 163			291		2 872
Dettes fournisseurs 2010	2 692			50		2 642

7- 3. ETAT DES RISQUES CLIENTELE AU 31/12/2011

Le contexte économique de notre zone géographique d'intervention est resté tendu en 2011, même si l'activité touristique retrouve la croissance.

Dans cette conjoncture, on constate néanmoins une légère baisse des encours débiteurs (- 3 %) due à une reconstitution relative des trésoreries des PME et professionnels, les particuliers souffrant plus.

Notre taux d'impayés au remboursement est resté faible à 0.1% des engagements et notre taux de comptes débiteurs irréguliers a encore baissé à moins de 4%, sous l'effet de la refonte du processus de recouvrement et d'une meilleure anticipation et réactivité dans le suivi de nos risques clients.

Enfin, le taux des crédits douteux de la Banque Des Antilles Françaises se stabilise à 11,2% de notre encours clientèles. Son taux de provisionnement reste stable à 65% et permet une bonne couverture des risques clientèle.

VIII- EVENEMENTS POST CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

8- 1. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

A notre connaissance, nous n'avons recensé aucun évènement important survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

8- 2. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2012

Principales hypothèses retenues

Budget 2012

Le budget 2012, s'inscrit dans le PMT 2012-2015 élaboré afin de permettre à la Banque de développer et d'afficher un coefficient d'exploitation de 78.9 à fin 2012. Les hypothèses commerciales retenues sont :

- En matière de crédit

Un montant de production de crédit stable au regard de 2011.

- En matière de collecte

L'hypothèse retenue est de chercher à couvrir par les excédents collectés et les remboursements de crédits accordés sur les exercices antérieurs, la production de crédit nouvelle. La collecte privilégiera la récupération des flux, notamment auprès des grands groupes sur lesquels notre part de mouvement ne correspond pas à notre exposition en termes de crédit moyen terme accordé.

La politique 2012 doit poursuivre la politique 2011, l'infléchissement sur un élargissement de la base clientèle des professionnels avec des dossiers de montant raisonnable.

- En matière de résultats financiers

Pour 2012, le PNB (Produit Net Bancaire) est estimé en augmentation, ainsi que le résultat d'exploitation. Le coût du risque est maîtrisé et le résultat net en équilibre. Les frais de gestion sont contenus.

Le programme des “investissements” en 2012

En Martinique :

Il est prévu de transférer l'agence Lamartine à Fort-de-France à quelques mètres, au centre commercial PERRINON.

En Guadeloupe :

La rénovation de l'agence de la Place de la victoire à Pointe à Pitre

8- 3. OBJECTIFS 2012

L'année 2012 s'inscrit dans une démarche de développement de la collecte pour accompagner la politique de crédit.

L'autre objectif sera la poursuite de la réduction du coefficient d'exploitation, marquée par la maîtrise des charges et du coût du risque.

IX – PROJET D’AFFECTATION DU RESULTAT

9- 1. AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXERCICE

Le bénéfice de l’exercice 2011, soit 4 617 945,41 euros, sera porté en diminution du report à nouveau négatif qui s’établira dès lors à un montant de -48 685 271,01 euros.

9- 2. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET PRINCIPALES DONNEES SUR L’EVOLUTION DE L’EXPLOITATION AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES.

Ces documents sont annexés au rapport de gestion.

X - AUTRES INFORMATIONS

10- 1. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l’exercice 2011, aucune convention nouvelle relevant de l’article L.225-38 n’a été conclue.

10- 2. LISTES DES MANDATS SOCIAUX DES ADMINISTRATEURS PHYSIQUES ET DES REPRESENTANTS PERMANENTS

Ces listes sont en annexe.

10- 3. REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION ET D’ADMINISTRATION

L’assemblée générale, connaissance prise des nouvelles recommandations émises au sein du groupe BPCE en matière de jetons de présence, décide de revenir sur la décision prise lors de l’assemblée générale du 31 mai 2005 qui avait fixé le montant de l’enveloppe globale des jetons de présence alloués par exercice à la somme de 27 960 euros, et de supprimer purement et simplement, à compter de l’exercice 2011 et pour les exercices à venir, l’allocation de jetons de présence au Conseil d’administration, et ce, jusqu’à reprise de la présente décision par l’assemblée générale.

Les rémunérations versées à l’organe de direction au titre de l’exercice 2011 s’établissent à 460 K€.

Les administrateurs de la Banque Des Antilles Françaises n’ont pas de mandat dans des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, donc il n’y a pas de rémunération à signaler.

10- 4. PRISES DE PARTICIPATION DIRECTES SIGNIFICATIVES DE L’EXERCICE

La BDAF n’a pris aucune participation au cours de l’exercice.

10- 5. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE L’ENTREPRISE.

Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l’exercice :

Le personnel de la Banque des Antilles Françaises bénéficie d’un Plan d’Epargne d’Entreprise conformément aux articles L33-15 et L33-15-3.

L’organisme gestionnaire du plan est NATIXIS INTER-EPARGNE.

Actions détenues par les salariés à titre personnel dans le capital de la Banque

Le nombre d'actions détenues par le personnel est de 189 sur un total de 32.081.025 actions.

Participation versée aux salariés par la Banque

Pas de participation compte-tenu du résultat fiscal de la Banque.

Attribution gratuite d'actions destinées aux salariés

La Banque des Antilles Françaises n'a pas attribué à ses salariés d'actions gratuites qu'elle aurait émises.

10- 6. MONTANT DES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Le montant des charges et provisions non fiscalement déductibles, s'élèvent à 6.906 milliers d'euros pour l'exercice 2011.

10-7. ABSENCE DE REINTEGRATION DE FRAIS GENERAUX A LA SUITE D'UN REDRESSEMENT

La Banque des Antilles Françaises n'a pas fait l'objet de redressements fiscaux au titre de l'exercice 2011.

10- 8. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La Banque des Antilles Françaises n'a pas procédé à la distribution de dividendes au cours des 3 dernières années.

10-09. DETTES SUBORDONNEES

La Banque Des Antilles Françaises a souscrit des emprunts subordonnés remboursables auprès de BPCE IOM pour un montant global de 18.800 K€, et auprès de la CEPAC (Caisse Epargne Provence Alpes Corse) pour un montant de 7.622 K€. Ces emprunts subordonnés, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de BPCE au titre de l'article 4.d du règlement n° 90-02 du CRBF, ont les caractéristiques suivantes :

En milliers d'euros

Montant	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Majoration d'intérêts en points de base (1)	Date de remboursement ou majoration d'intérêts	d'option de Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance si non indéterminée
7 622	EUR	30/06/1999	7 622	Euribor 3 mois + 50 bp				ILLIMITE
5 800	EUR	31/12/2003	5 800	Euribor 3 mois + 50 bp				31/12/2013
2 000	EUR	30/06/2005	2 000	Euribor 3 mois + 50 bp				30/06/2015
2 000	EUR	19/12/2007	2 000	Euribor 3 mois + 50 bp				19/12/2017
9 000	EUR	30/12/2010	9 000	Euribor 3 mois + 200 bp				02/01/2021

bp : point de base.

XI – ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Plusieurs documents sont joints au rapport de gestion :

- le tableau des cinq derniers exercices ;
- le tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux.

EXERCICE 2011

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES



**Banque des
Antilles Françaises**

BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES

1 BILAN ET HORS BILAN

en milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
CAISSES, BANQUES CENTRALES		14 743	13 454
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3.3		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	464 202	397 970
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	917 488	894 575
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	2 785	4 353
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.4	266	266
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.4	101	355
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	3.5	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.6	654	1 019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.6	19 191	20 801
AUTRES ACTIFS	3.8	5 434	4 152
COMPTES DE REGULARISATION	3.9	14 475	8 680
TOTAL DE L'ACTIF		1 439 339	1 345 625
HORS BILAN	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	90 141	91 003
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	164 190	182 217
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

en milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
BANQUES CENTRALES			
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	591 246	563 886
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	737 350	674 833
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.7	2 502	5 673
AUTRES PASSIFS	3.8	5 511	5 210
COMPTES DE REGULARISATION	3.9	19 478	13 369
PROVISIONS	3.10	11 003	11 286
DETTES SUBORDONNEES	3.11	26 504	26 422
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	3.12	2 971	4 471
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.13	42 774	40 475
Capital souscrit		83 750	83 750
Primes d'émission		6 056	6 056
Réserves		1 653	1 653
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		-53 303	-49 784
Résultat de l'exercice (+/-)		4 618	-1 200
TOTAL DU PASSIF		1 439 339	1 345 625
HORS BILAN	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Engagements reçus			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	85 000	69 000
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	264 099	283 288
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES

2 COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	5.1	52 558	48 242
Intérêts et charges assimilées	5.1	-18 537	-15 122
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Revenus des titres à revenu variable	5.3	129	128
Commissions (produits)	5.4	21 430	20 912
Commissions (charges)	5.4	-5 914	-5 206
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	391	-30
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	0	90
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	1 942	1 301
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	-455	-653
PRODUIT NET BANCAIRE		51 544	49 662
Charges générales d'exploitation	5.8	-37 720	-38 777
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-3 514	-3 920
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		10 310	6 965
Coût du risque	5.9	-6 610	-7 862
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 700	-897
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	-582	-302
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		3 118	-1 200
Résultat exceptionnel	5.11		
Impôt sur les bénéfices	5.12		
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		1 500	
RESULTAT NET		4 618	-1 200

3 NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

1	NOTE 1. CADRE GÉNÉRAL	7
1.1	LE GROUPE BPCE	7
1.2	LE GROUPE BPCE INTERNATIONAL ET OUTRE-MER.....	8
1.3	MÉCANISME DE GARANTIE	8
1.4	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	9
1.5	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	9
2	NOTE 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	10
2.1	MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION APPLIQUÉES.....	10
2.2	CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	10
2.3	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	10
2.3.1	Opérations en devises	10
2.3.2	Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle.....	11
2.3.3	Opérations de crédit-bail et de locations simples.....	12
2.3.4	Titres.....	12
2.3.5	Immobilisations incorporelles et corporelles	14
2.3.6	Dettes représentées par un titre.....	15
2.3.7	Dettes subordonnées	15
2.3.8	Provisions.....	15
2.3.9	Fonds pour risques bancaires généraux.....	17
2.3.10	Intérêts et assimilés – Commissions.....	17
2.3.11	Revenus des titres à revenu variable.....	17
2.3.12	Impôt sur les bénéfices	17
3	NOTE 3. INFORMATIONS SUR LE BILAN	18
3.1	OPÉRATIONS INTERBANCAIRES.....	18
3.2	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	19
3.2.1	Opérations avec la clientèle	19
3.2.2	Répartition des encours de crédit par agent économique	20
3.3	EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES À REVENU FIXE ET VARIABLE.....	20
3.3.1	Portefeuille titres.....	20
3.3.2	Evolution des titres d'investissement.....	21
3.3.3	Reclassements d'actifs	21
3.4	PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	21
3.4.1	Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.....	21
3.4.2	Tableau des filiales et participations.....	22
3.4.3	Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable.....	23
3.4.4	Opérations avec les entreprises liées.....	23
3.5	OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATIONS SIMPLES	23
3.6	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	23
3.6.1	Immobilisations incorporelles.....	23
3.6.2	Immobilisations corporelles.....	24
3.7	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	24
3.8	AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	24
3.9	COMPTES DE RÉGULARISATION	24
3.10	PROVISIONS	25
3.10.1	Tableau de variations des provisions.....	25
3.10.2	Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie	25
3.10.3	Provisions pour engagements sociaux	26
3.10.4	Provisions PEL / CEL.....	26
3.11	DETTES SUBORDONNÉES.....	27
3.12	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	27
3.13	CAPITAUX PROPRES	28
3.14	DURÉE RÉSIDUELLE DES EMPLOIS ET RESSOURCES	29
4	NOTE 4. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILÉES.....	30
4.1	ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	30
4.1.1	Engagements de financement	30
4.1.2	Engagements de garantie	30
4.1.3	Autres engagements ne figurant pas au hors bilan.....	30
4.2	VENTILATION DU BILAN PAR DEVISE.....	31
5	NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	32
5.1	INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS.....	32
5.2	PRODUITS ET CHARGE SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATIONS ASSIMILÉES.....	32
5.3	REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE.....	32

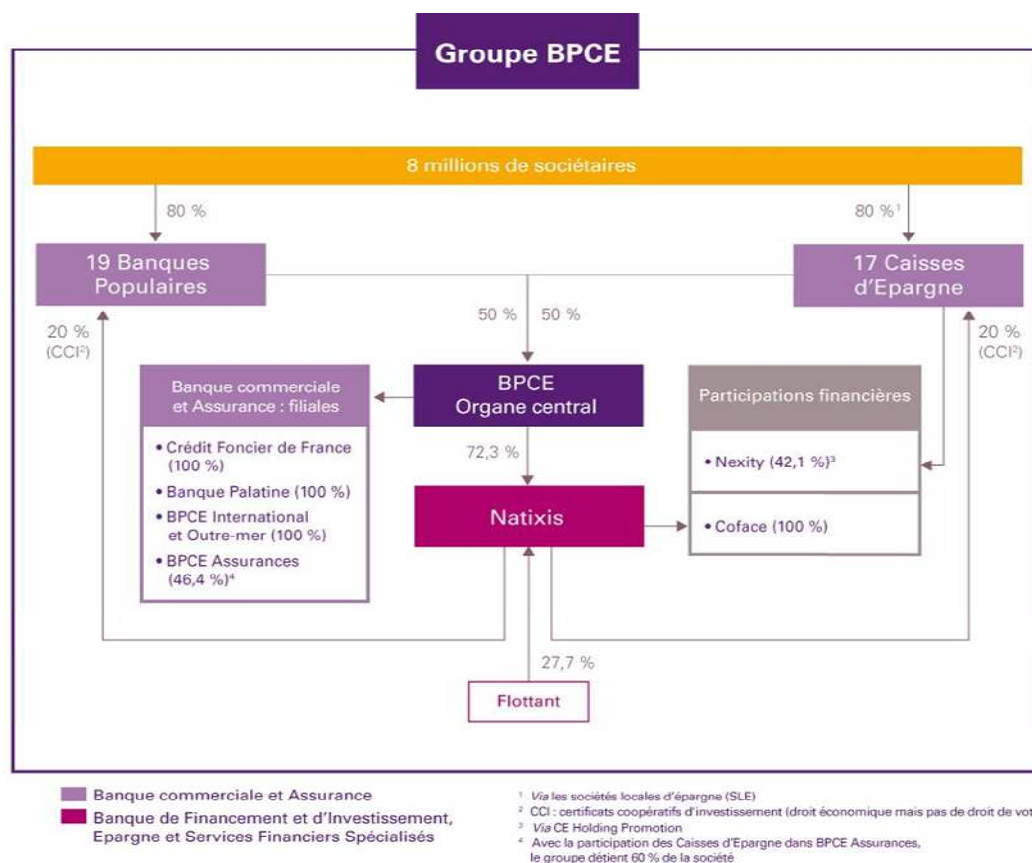
5.4	COMMISSIONS.....	33
5.5	GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	33
5.6	GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	33
5.7	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	33
5.8	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	34
5.9	COÛT DU RISQUE.....	34
5.10	GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	34
5.11	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	34
5.12	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	35
5.13	RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ.....	35
6	NOTE 6. AUTRES INFORMATIONS	36
6.1	CONSOLIDATION	36
6.2	RÉMUNÉRATIONS, AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS	36
6.3	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	36
6.4	IMPLANTATIONS DANS LES PAYS NON COOPÉRATIFS	36

NOTE 1. CADRE GÉNÉRAL

BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) est la structure de pilotage du Groupe BPCE dans la banque de détail à l'international et à l'Outre-mer.

1.1 Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Epargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Epargne comprend les Caisses d'Epargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Epargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- o Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- o la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- o les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

1.2 Le Groupe BPCE International et Outre-mer

BPCE International et Outre-mer (anciennement dénommée Financière Océor) est une société anonyme à conseil d'administration dont le capital est intégralement détenu par BPCE.

Le Groupe BPCE International et Outre-mer a pour vocation de porter les développements du Groupe BPCE à l'international et les participations acquises par le Groupe Caisse d'épargne à l'outre-mer.

Dans ce cadre, la holding anime et pilote la stratégie des banques du réseau. Elle assiste ses filiales en matière de développement commercial et de gestion financière et administrative.

Le Groupe BPCE International et Outre-mer est constitué d'un réseau diversifié de :

- cinq filiales bancaires en outre-mer (Banque des Antilles Françaises, Banque de Saint Pierre et Miquelon, Banque de la Réunion, Banque de Tahiti, Banque de Nouvelle Calédonie) ;
- six filiales bancaires à l'étranger (Banque des Mascareignes, BCP Luxembourg, Banque Tuniso Koweïtienne, Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit, Banque Commerciale Internationale ainsi que la Banque Malgache de l'Océan Indien acquise en juillet 2011) ;
- deux participations minoritaires au capital de banques (Fransabank et Banque National de Développement Agricole acquise en juillet 2011) ;
- deux cabinets d'ingénierie financière spécialisée dans la défiscalisation (Ingépar et Océorane) ;
- et un groupe spécialisé dans le conseil et l'accompagnement des PME et des Entreprises de Taille Intermédiaire dans leur développement international (Pramex International).

BPCE International et Outre-mer apporte à ce réseau sa propre expertise en matière de financements spécialisés.

1.3 Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

Le Groupe BPCE International et Outre-mer, affilié à BPCE, bénéficie naturellement du mécanisme de garantie décrit ci-dessus.

1.4 Événements significatifs

A la date de l'établissement des comptes annuels, aucun événement significatif n'a été recensé.

1.5 Événements postérieurs à la clôture

A la date de l'établissement des comptes annuels, aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels de la Banque Des Antilles Françaises sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Par application du Règlement n° 91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

2.2 Changements de méthodes comptables

Des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont été menés dans le cadre de la création du Groupe BPCE. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2011 au sein du Groupe BPCE International et Outre-mer et se sont traduits en particulier par l'harmonisation des méthodologies de calcul et des règles de présentation des dépréciations sur base de portefeuilles.

Depuis le 31 décembre 2011, et à l'instar de l'ensemble des banques d'Outre-mer du Groupe BPCE International et Outre-mer, l'établissement enregistre une provision pour risque de crédit, constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (provisions sur base de portefeuilles). Ces provisions sont déterminées grâce à un modèle de calcul commun défini à partir des règles établies pour les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne adapté aux spécificités du suivi et des outils de mesure des risques au sein du Groupe BPCE International et Outre-mer. Ce changement de méthode s'est traduit par un impact de - 2.320 milliers d'euros sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement au 31 décembre 2011.

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *prorata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

2.3.2 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours

douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.3.3 Opérations de crédit-bail et de locations simples

L'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2006-C dispose que les immobilisations destinées à une activité de crédit-bail mobilier, immobilier, de location avec option d'achat et de location simple sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. Pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du PCG sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur lorsque les charges d'entretien/remplacement incombent contractuellement au crédit preneur. En cas de rupture de contrat, l'approche par composant s'applique de manière prospective.

En application de ce même avis, le crédit bailleur a la possibilité d'amortir les actifs concernés dans ses comptes individuels soit sur la durée du contrat (amortissement financier i.e. égal à la fraction de loyer acquise), soit sur la durée normale d'utilisation du bien (amortissement linéaire/dégressif). Le choix de l'option s'applique à l'ensemble des biens affectés à une même catégorie d'opérations.

En application du règlement CRC n° 2009-03, les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sur la durée du bail sont intégrés à l'encours concerné.

Les loyers impayés sont identifiés, comptabilisés et provisionnés conformément au règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit.

2.3.4 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2008-17, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligible dans cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

La Banque Des Antilles Françaises ne détient pas de titres de transaction.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie. Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

La Banque Des Antilles Françaises ne détient pas de titres d'investissement.

Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

2.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable.

Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien. Les principales durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

Postes	Durée
<i>Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes</i>	<i>20 à 50 ans</i>
<i>Toitures</i>	<i>25 ans</i>
<i>Ascenseurs</i>	<i>15 ans</i>
<i>Installations de chauffage ou de climatisation</i>	<i>10 ans</i>
<i>Éléments de signalétique et façade</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Ouvrants (portes et fenêtres)</i>	<i>20 ans</i>
<i>Clôtures</i>	<i>10 ans</i>
<i>Matériel de sécurité</i>	<i>5 à 7 ans</i>
<i>Câblages</i>	<i>10 ans</i>
<i>Autres agencements et installations des constructions</i>	<i>10 ans</i>

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation.

2.3.6 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir.

2.3.7 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.3.8 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie, une provision sur base de portefeuille et une provision épargne logement.

Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

Provisions épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

2.3.9 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

2.3.10 Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.3.11 Revenus des titres à revenu variable

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en «Revenus des titres à revenu variable».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2.3.12 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux Caisses d'Épargne et Banques Populaires bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes.

L'établissement a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

NOTE 3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

3.1 Opérations interbancaires

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Créances à vue	72 772	110 132
<i>Comptes ordinaires</i>	72 254	110 132
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>		
<i>Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour</i>		
<i>Valeurs non imputées</i>	518	
Créances à terme	389 370	287 442
<i>Comptes et prêts à terme</i>	389 090	287 442
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	280	
<i>Valeurs et titres reçus en pension à terme</i>		
Créances rattachées	2 060	396
Créances douteuses		
<i>dont créances douteuses compromises</i>		
Dépréciations des créances interbancaires		
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>		
TOTAL	464 202	397 970

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 51.681 milliers d'euros à vue et 388.869 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 15.232 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Dettes à vue	11 334	7 381
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	9 563	5 397
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>		
<i>Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour</i>		
<i>Autres sommes dues</i>	1 771	1 984
Dettes à terme	574 127	552 022
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	574 127	552 022
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>		
Dettes rattachées	5 785	4 483
TOTAL	591 246	563 886

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 2.798 milliers d'euros à vue et 568.626 milliers d'euros à terme.

3.2 Opérations avec la clientèle

3.2.1 Opérations avec la clientèle

Créances sur la clientèle

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	49 549	49 364
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	827 747	808 613
<i>Crédits à l'exportation</i>		
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	65 858	65 539
<i>Crédits à l'équipement</i>	472 803	465 155
<i>Crédits à l'habitat</i>	280 875	273 018
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	8 211	4 901
<i>Valeurs et titres reçus en pension</i>		
<i>Prêts subordonnés</i>		
<i>Autres</i>		
Créances rattachées	4 486	4 257
Créances douteuses	102 902	91 743
Dépréciations des créances sur la clientèle	(67 196)	(59 402)
Total	917 488	894 575
<i>Dont créances restructurées</i>	5 836	1 981
<i>Dont créances restructurées reclassées en encours sains</i>	1 869	

Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale de France se montent à 70.367 milliers d'euros.

Dettes vis-à-vis de la clientèle

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'épargne à régime spécial	182 107	176 320
<i>Livret A</i>	20 471	14 198
<i>Livret Jeune, Livret B et LLD</i>	109 556	112 577
<i>PEL / CEL / PEP</i>	51 919	49 385
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial (*)</i>	161	160
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	548 422	491 354
Dépôts de garantie		
Autres sommes dues	2 021	3 955
Dettes rattachées	4 800	3 204
Total	737 350	674 833

(*) A détailler le cas échéant

(1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	393 528	////	393 528	386 288	////	386 288
Emprunts auprès de la clientèle financière			0		105 066	105 066
Valeurs et titres donnés en pension livrée			0			0
Autres comptes et emprunts		154 894	154 894			0
Total	393 528	154 894	548 422	386 288	105 066	491 354

3.2.2 Répartition des encours de crédit par agent économique

		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Créances saines	Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
<i>en milliers d'euros</i>					
Société non financières	443 354	75 080	(49 615)	82 305	(44 774)
Entrepreneurs individuels	16 340	3 324	(3 159)	2 907	(2 078)
Particuliers	341 754	24 140	(14 072)	22 824	(11 013)
Administrations privées		357	(350)		
Administrations publiques et Sécurité Sociale	61 462	1			
Autres	18 872			7	(6)
Total au 31 décembre 2011	881 782	102 902	(67 196)	108 043	(57 871)
Total au 31 décembre 2010	862 234	91 743	(59 401)	86 478	(47 045)

3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

3.3.1 Portefeuille titres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011					31/12/2010				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
Effets publics et valeurs assimilées		0	0	///	0		0	0	///	0
leurs brutes	///			///	0	///			///	0
Créances rattachées	///			///	0	///			///	0
Dépréciations	///			///	0	///			///	0
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0	0		0	0	0	0
leurs brutes	///				0	///				0
Créances rattachées	///				0	///				0
Dépréciations	///				0	///				0
Actions et autres titres à revenu variable		1 457	///	1 328	2 785		3 025	///	1 328	4 353
Intérêts bruts	///	2 236	///	1 409	3 645	///	3 688	///	1 409	5 097
Créances rattachées	///		///		0	///		///		0
Dépréciations	///	(779)	///	(81)	(860)	///	(663)	///	(81)	(744)
Total	0	1 457	0	1 328	2 785	0	3 025	0	1 328	4 353

Les plus et moins values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élèvent respectivement à 1.604 et 782 milliers d'euros.

Obligations et autres titres à revenu fixe

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés				0				0
Titres non cotés				0				0
Titres prêtés				0				0
Titres empruntés				0				0
Créances douteuses				0				0
Créances rattachées				0				0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont titres subordonnés</i>				0				0

Actions et autres titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés				0				0
Titres non cotés		1 457	1 328	2 785		3 025	1 328	4 353
Créances rattachées				0				0
Total	0	1 457	1 328	2 785	0	3 025	1 328	4 353

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 256 milliers d'euros d'OPCVM (ALDENTE).

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 779 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 663 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 11 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 15 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Pour les titres de l'activité de portefeuille, les moins-values latentes s'élèvent à 3 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 3 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et les plus-values latentes s'élèvent à 1.593 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1.593 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

3.3.2 Evolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	01/01/2011	Achats	Cessions	Remboursements	Conversion	Décotes / surcotes	Transferts	Autres variations	31/12/2011
Effets publics									0
Obligations et autres titres à revenu fixe									0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

3.4.1 Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en milliers d'euros	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	31/12/2011
Valeurs brutes	1 367	0	0	0	0	1 367
Participations et autres titres détenus à long terme	266					266
Parts dans les entreprises liées	1 101					1 101
Dépréciations	746	254	0	0	0	1 000
Participations et autres titres à long terme						0
Parts dans les entreprises liées	746	254				1 000
Immobilisations financières nettes	621	(254)	0	0	0	367

Les parts de sociétés présentées en immobilisations financières s'élèvent à 1.367 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1.367 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les autres titres détenus à long terme incluent notamment les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts (266 milliers d'euros).

L'augmentation des dépréciations de 254 milliers d'euros correspond à la dépréciation des titres Stratom.

3.4.2 Tableau des filiales et participations

Les montants sont exprimés en milliers d’euros.

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
STRATOM	2038	95	20%	1000	0			103	264		
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)				11	11						
Filiales étrangères (ensemble)											
Certificats d'associations											
Participations dans les sociétés françaises				266	266						
Participations dans les sociétés étrangères											
dont participations dans les sociétés cotées											

3.4.3 Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable

Néant

3.4.4 Opérations avec les entreprises liées

<i>en milliers d'euros</i>	Etablissements de crédit	Autres entreprises	31/12/2011	31/12/2010
Créances	442 608		442 608	397 970
dont subordonnées			-	
Dettes	603 697		603 697	595 981
dont subordonnées	26 504		26 504	26 422
Engagements donnés			-	
<i>Engagements de financement</i>			-	69 000
<i>Engagements de garantie</i>	155 020		155 020	182 217
<i>Autres engagements donnés</i>			-	

3.5 Opérations de crédit-bail et locations simples

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Immobilier	Mobilier	Location simple	Total	Immobilier	Mobilier	Location simple	Total
Encours clientèle				0				0
Biens temporairement non loués				0				0
Encours douteux				0				0
Dépréciation				0				0
Créances rattachées				0				0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

3.6 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.6.1 Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2011
Valeurs brutes	6 964	356	-81	0	7 239
Droits au bail et fonds commerciaux	485		-66		419
Logiciels	6 457	356	-15		6 798
Autres	22				22
Amortissements et dépréciations	5 945	655	-15	0	6 585
Droits au bail et fonds commerciaux	320				320
Logiciels	5 603	655	-15		6 243
Autres	22				22
Total valeurs nettes	1 019	-299	-66	0	654

3.6.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2011
Valeurs brutes	38 662	1 851	-1 506	0	39 007
Immobilisations corporelles d'exploitation	37 588	1 851	-1 506	0	37 933
Terrains	1 188				1 188
Constructions	2 784	1 406		-1 440	2 750
Parts de SCI					0
Autres	33 616	445	-1 506	1 440	33 995
Immobilisations hors exploitation	1 074				1 074
Amortissements et dépréciations	17 861	2 892	-937	0	19 816
Immobilisations corporelles d'exploitation	17 495	2 859	-937	0	19 417
Terrains	0				0
Constructions	1 645	23			1 668
Parts de SCI	0				0
Autres	15 850	2 836	-937		17 749
Immobilisations hors exploitation	366	33			399
Total valeurs nettes	20 801	-1 041	-569	0	19 191

3.7 Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Bons de caisse et bons d'épargne	443	448
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	2 000	5 155
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	59	70
Total	2 502	5 673

Les primes de remboursement ou d'émission restant à amortir s'élèvent à 0 milliers d'euros. Le solde non amorti correspond à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre.

3.8 Autres actifs et autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres		116		116
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////		////	
Créances et dettes sociales et fiscales	690	2 449	899	2 404
Dépôts de garantie reçus et versés	90	1 115	227	1 144
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	4 654	1 831	3 026	1 546
TOTAL	5 434	5 511	4 152	5 210

3.9 Comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises				
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture				
Charges et produits constatés d'avance (1)	1 097	2 495	1 121	442
Produits à recevoir/Charges à payer	1 085	8 263	1 704	8 287
Valeurs à l'encaissement	12 192	7 992	5 778	4 479
Autres (2)	101	728	77	161
TOTAL	14 475	19 478	8 680	13 369

(1) Charges sur frais généraux et Produits crédit d'impôt sur les prêts à taux zéro.

(2) Comptes de suspens techniques.

3.10 Provisions

3.10.1 Tableau de variations des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2011
Provisions pour risques de contrepartie	2 566	1 913	-	1 282	3 197
Provisions pour engagements sociaux	1 565	58	-	55	1 568
Provisions pour PEL/CEL	319	-	-	9	310
Autres provisions pour risques	6 836	3 088	-	3 721	5 928
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>					0
<i>Immobilisations financières</i>					0
<i>Promotion immobilière</i>					0
<i>Provisions pour impôts</i>					0
<i>Autres</i>	6 836	3 088	-	3 721	5 928
Provisions exceptionnelles	0	-	-	-	0
<i>Provisions pour restructurations informatiques</i>					0
<i>Autres provisions exceptionnelles</i>					0
Total	11 286	5 059	-	5 067	11 003

3.10.2 Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2011
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	59 759	28 996	(914)	(20 350)	67 491
Dépréciations sur créances sur la clientèle	59 402	28 996	(869)	(20 333)	67 196
Dépréciations sur autres créances	357		(45)	(17)	295
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	2 566	1 913	(1 282)	0	3 197
Provisions sur engagements hors bilan (1)	2 566	1 913	(1 282)		3 197
Autres provisions					0
TOTAL	62 325	30 909	(2 196)	(20 350)	70 688

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature

3.10.3 Provisions pour engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent la banque. L'engagement de la Banque Des Antilles Françaises est limité au versement des cotisations (1.999 milliers d'euros en 2011).

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Banque Des Antilles Françaises concernent les régimes suivants :

- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités,
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

en milliers d'euros	Régimes CARBP / ex- CGRCE	Retraites	Autres engagts	31/12/2011	Régimes CARBP / ex-CGRCE	Retraites	Autres engagts	31/12/2010
Valeur actualisée des engagements financés (a)		1 158	410	1 568		1 160	405	1 565
Juste valeur des actifs du régime (b)				0				0
Juste valeur des droits à remboursement (c)				0				0
Valeur actualisée des engagements non financés (d)				0				0
Éléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)				0				0
Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)	0	1 158	410	1568	0	1160	405	1565
Passif						1160	405	1565
Actif								

Analyse de la charge de l'exercice

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Régimes CARBP / ex- CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total	Régimes CARBP / ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total
Coût des services rendus de la période				0				0
Coût financier				0				0
Rendement attendu des actifs de couverture				0				0
Rendement attendu des droits à remboursement				0				0
Écarts actuariels : amortissement de l'exercice				0				0
Coût des services passés				0				0
Autres				0				0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0

Principales hypothèses actuarielles

en pourcentage	Régimes CARBP / ex- CGRCE		Retraites		Autres engagements	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation					3,88%	3,20%
Rendement attendu des actifs de couverture						
Rendement attendu des droits à remboursement						

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour ex-CGRCE.

3.10.4 Provisions PEL / CEL

Encours des dépôts collectés

en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	15 020	12 487
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	11 646	11 920
* ancienneté de plus de 10 ans	6 276	5 937
Encours collectés au titre des plans épargne logement	32 942	30 344
Encours collectés au titre des comptes épargne logement	9 902	9 639
TOTAL	42 844	39 983

Encours des crédits octroyés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours de crédits octroyés	833	947
* au titre des plans épargne logement		
* au titre des comptes épargne logement	162	170
TOTAL	995	1 117

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations / reprises nettes	31/12/2011
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans			0
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans			0
* ancienneté de plus de 10 ans	198	-20	178
Provisions constituées au titre des plans épargne logement	198	-20	178
Provisions constituées au titre des comptes épargne logement	107	22	129
Provisions constituées au titre des crédits PEL	12	-15	-3
Provisions constituées au titre des crédits CEL	2	4	6
Provisions constituées au titre des crédits épargne logement	14	-11	3
TOTAL	319	-9	310

3.11 Dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes subordonnées à durée déterminée	18 800	18 800
Dettes subordonnées à durée indéterminée	7 622	7 622
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Dettes rattachées	82	
Total	26 504	26 422

BPCEIOM a émis des prêts subordonnés remboursables souscrits par la Banque Des Antilles Françaises. Ces emprunts subordonnés, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de l'établissement au titre de l'article 4.d du règlement n° 90-02 du CRBF, ont les caractéristiques suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	Montant	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Majoration d'intérêts en points de base (1)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêts	Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance si non indéterminée
7 622	EUR	30/06/1999	7 622	Euribor 3 mois + 50pb					ILLIMITE
5 800	EUR	31/12/2003	5 800	Euribor 3 mois + 50pb					31/12/2013
2 000	EUR	30/06/2005	2 000	Euribor 3 mois + 50pb					30/06/2015
2 000	EUR	19/12/2007	2 000	Euribor 3 mois + 50pb					19/12/2017
9 000	EUR	30/12/2010	9 000	Euribor 3 mois + 200pb					02/01/2021

(1) au-dessus de l'Euribor 3 mois

3.12 Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2011
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	4 471		(1 500)		2 971
Total	4 471	0	(1 500)	0	2 971

3.13 Capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
<i>en milliers d'euros</i>					
Total au 31 décembre 2009	55 916	5 955	- 13 724	- 31 669	16 478
Mouvements de l'exercice	27 834	101	- 34 407	30 469	23 997
Total au 31 décembre 2010	83 750	6 056	- 48 131	- 1 200	40 475
Variation de capital					-
Résultat de la période				4 618	4 618
Distribution de dividendes					-
Changement de méthode			- 2 320		- 2 320
Affectation du résultat			- 1 200	1 200	-
Autres mouvements (1)			1		1
Total au 31 décembre 2011	83 750	6 056	- 51 650	4 618	42 774

(1) Ecart du aux arrondis.

Le capital social de la Banque Des Antilles Françaises s'élève à 83.750 milliers d'euros et est composé de 32 081 025 actions ordinaires de 2,61 de nominal.

3.14 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéterminé	31/12/2011
Total des emplois	224 777	117 526	513 024	526 083	280	1 381 690
Effets publics et valeurs assimilées						0
Créances sur les établissements de crédit	87 583	34 855	197 130	144 354	280	464 202
Opérations avec la clientèle	137 194	82 671	315 894	381 729		917 488
Obligations et autres titres à revenu fixe						0
Opérations de crédit-bail et de locations simples						0
Total des ressources	698 888	267 960	257 664	125 468	7 622	1 357 602
Dettes envers les établissements de crédit	87 119	196 000	215 314	92 813		591 246
Opérations avec la clientèle	611 185	71 960	34 550	19 655		737 350
Dettes représentées par un titre	502		2 000			2 502
Dettes subordonnées	82		5 800	13 000	7 622	26 504

NOTE 4. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

4.1 Engagements reçus et donnés

4.1.1 Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement donnés		
en faveur des établissements de crédit		
en faveur de la clientèle	90 141	91 003
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	6 264	3 266
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	61 067	55 333
<i>Autres engagements</i>	22 810	32 404
Total des engagements de financement donnés	90 141	91 003
Engagements de financement reçus		
d'établissements de crédit	85 000	69 000
de la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	85 000	69 000

4.1.2 Engagements de garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	23 833	27 643
- <i>confirmation d'ouverture de crédits documentaires</i>		
- <i>autres garanties</i>	23 833	27 643
D'ordre de la clientèle	140 357	154 574
- <i>cautions immobilières</i>		
- <i>cautions administratives et fiscales</i>	1 388	2 149
- <i>autres cautions et avals donnés</i>	127 443	139 283
- <i>autres garanties données</i>	11 526	13 142
Total des engagements de garantie donnés	164 190	182 217
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	264 099	283 288
Total des engagements de garantie reçus	264 099	283 288

Le montant des engagements de garantie reçus s'élève à 910.801 milliers d'euros pour la clientèle et 6.750 milliers d'euros pour la Dailly.

4.1.3 Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie données aux établissements de crédit	60		183	
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle				2 082
Total	60	0	183	2 082

Au 31 décembre 2011, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 44.179 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 63.141 milliers d'euros au 31 décembre 2010,

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Banque Des Antilles Françaises en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

Par ailleurs, la Banque Des Antilles Françaises n'a pas reçu de montant significatif d'actifs en garantie.

4.2 Ventilation du bilan par devise

en milliers d'euros

	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	1 409 288	1 409 292	1 320 813	1 320 814
Dollar Américain	30 021	30 017	24 798	24 796
Livre Sterling	4	4	1	1
Yen Japonais	22	22	7	7
Autres devises	4	4	6	7
TOTAL	1 439 339	1 439 339	1 345 625	1 345 625

NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Intérêts, produits et charges assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	6 819	(11 474)	(4 655)	4 510	(9 815)	(5 305)
Opérations avec la clientèle	45 739	(6 160)	39 579	43 732	(4 064)	39 668
Obligations et autres titres à revenu fixe		(274)	(274)		(140)	(140)
Dettes subordonnées		(629)	(629)		(1 102)	(1 102)
Autres*			0			0
Total	52 558	(18 537)	34 021	48 242	(15 122)	33 120

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La reprise de la provision épargne logement s'élève à 9 milliers d'euros pour l'exercice 2011, contre 57 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

5.2 Produits et charge sur opérations de crédit-bail et locations assimilées

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de crédit-bail et location financière						
Loyers			0			0
Résultats de cession			0			0
Dépréciation			0			0
Amortissement			0			0
Autres produits et charges			0			0
	0	0	0	0	0	0
Opérations de location simple						
Loyers			0			0
Résultats de cession			0			0
Dépréciation			0			0
Amortissement			0			0
Autres produits et charges			0			0
	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

5.3 Revenus des titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Actions et autres titres à revenu variable	129	128
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
TOTAL	129	128

5.4 Commissions

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	9	(88)	(79)	7	(94)	(87)
Opérations avec la clientèle	11 023	(30)	10 993	10 969	(167)	10 802
Opérations sur titres	328	(16)	312	313	(15)	298
Moyens de paiement	5 845	(5 460)	385	5 360	(4 611)	749
Opérations de change	203		203	206		206
Engagements hors-bilan	1 437	(251)	1 186	958	(287)	671
Prestations de services financiers	440	(69)	371	514	(32)	482
Activités de conseil	1 575		1 575	2 009		2 009
Autres commissions (1)	570		570	576		576
Total	21 430	(5 914)	15 516	20 912	(5 206)	15 706

(1) Vente de produits d'assurance.

5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Titres de transaction	(370)	(746)
Opérations de change	761	716
Instruments financiers à terme		
Total	391	(30)

5.6 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations			0			0
Dotations			0			0
Reprises			0	90		90
Résultat de cession			0			0
Autres éléments			0			0
Total	0	0	0	90	0	90

5.7 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	383		383	166		166
Refacturations de charges et produits bancaires			0			0
Activités immobilières	358		358	352		352
Prestations de services informatiques			0			0
Autres activités diverses		(80)	(80)	15		15
Autres produits et charges accessoires	1 201	(375)	826	768	(653)	115
Total	1 942	(455)	1 487	1 301	(653)	648

5.8 Charges générales d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(16 735)	(17 470)
Charges de retraite et assimilées (1)	492	(1 001)
Autres charges sociales	(5 843)	(5 737)
Intéressement des salariés	(324)	
Participation des salariés		
Impôts et taxes liés aux rémunérations	168	393
Total des frais de personnel	(22 242)	(23 814)
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	(1 679)	(1 031)
Autres charges générales d'exploitation	(13 799)	(13 932)
Total des autres charges d'exploitation	(15 478)	(14 963)
Total	(37 720)	(38 777)

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 103 cadres et 241 non cadres, soit un total de 344 salariés.

5.9 Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011					Exercice 2010				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
Dépréciations d'actifs										
Interbancaires					0					0
Clientèle	(26 234)	20 290	(197)	362	(5 779)	(20 092)	13 880	(319)	885	(5 646)
Titres et débiteurs divers		63	(263)		(200)	(150)	13	(445)		(582)
Provisions										
Engagements hors-bilan					0					0
Provisions pour risque clientèle	(1 913)	1 282			(631)	(2 554)	920			(1 634)
Autres					0					0
Total	(28 147)	21 635	(460)	362	(6 610)	(22 796)	14 813	(764)	885	(7 862)
<i>dont :</i>										
-reprises de dépréciations devenues sans objet		20 396					13 893			
-reprises de dépréciations utilisées		869					1 048			
-reprises de provisions devenues sans objet		1 282					920			
-reprises de provisions utilisées										
-pertes couvertes par des créances		-912					-1048			
Total reprises nettes		21 635					14 813			

5.10 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011				Exercice 2010			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations				0				0
Dotations				0				0
Reprises				0				0
Résultat de cession			(582)	(582)			(302)	(302)
Total	0	0	(582)	(582)	0	0	(302)	(302)

5.11 Résultat exceptionnel

Aucun résultat exceptionnel n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2011.

5.12 Impôt sur les bénéfices

La Banque Des Antilles Françaises est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE IOM et BPCE.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès du sous-groupe est nul.

5.13 Répartition de l'activité

5.13.1 Définition des secteurs opérationnels

La Banque Des Antilles Françaises exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur de la Banque commerciale et Assurance.

5.13.2 Information par secteur opérationnel

La Banque Des Antilles Françaises exerçant l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire.

5.13.3 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des indicateurs sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités. La Banque Des Antilles Françaises réalise ses activités en France.

NOTE 6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Consolidation

En application du § 1000 in fine du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Banque Des Antilles Françaises n'établit pas de comptes consolidés.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE International et Outre-mer.

6.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements

Les rémunérations versées en 2011 aux organes de direction est de 460 milliers d'euros.

6.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES										
Montants en milliers d'euros	KPMG					MAZARS				
	2011		2010		Variation (%)	2011		2010		Variation (%)
	Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%	
Audit										
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels	93	100%	158	100%	-41%	123	100%	124	100%	-1%
Autres diligences et prestations directement liés à la mission du commissaire aux comptes	0	0%	0	0%	-	0	0%	0	0%	-
TOTAL	93	100%	158	100%	-41%	123	100%	124	100%	-1%

6.4 Implantations dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2011, la Banque Des Antilles Françaises n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

Banque des Antilles Françaises S.A.

Société Anonyme au capital de : 83 749 798 €
Siège social : Parc d'Activité de la Jaille, Bât 5/6 - 97122 Baie-Mahault
RCS : Pointe-à-Pitre 672 041 399

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

KPMG AUDIT

MAZARS

DEPARTEMENT DE KPMG S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque des Antilles Françaises S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe relative au changement de méthode comptable portant sur la comptabilisation d'une provision pour risque de crédit constituée sur le périmètre des engagements non douteux (provisions sur base de portefeuilles).

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 2.2, 2.3.2, 2.3.8, 3.2.1, 3.10.1, 3.10.2, 3.13 et 5.9 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base

individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Valorisation des titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre société sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 2.3.4, 3.3.1 et 3.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8, 3.10.1 et 3.10.3 de l'annexe.

Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre société constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8, 3.10.1 et 3.10.4 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 4 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Marie - Christine Jolys
Associée

Mazars



Max Dongar
Associé

5 PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document, déposé le 18 juillet 2012 et diffusé le même jour, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n° 2006-07 de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par BPCE IOM et visant les actions de la Banque des Antilles Françaises. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Banque des Antilles Françaises

Représentée par Didier Loing, Directeur Général